



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Union africaine

**Conférence ministérielle africaine
sur l'environnement**

Distr. : Générale
2 juin 2006

Français
Original : Anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Onzième session
Brazzaville, 22–26 mai 2006

Rapport du débat ministériel tenu les 25 et 26 mai 2006

Introduction

1. Le débat ministériel de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est tenu à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006.
2. Y ont participé des ministres d'Etats membres de la CMAE et des représentants d'organisations régionales et sous-régionales africaines, des organismes des Nations Unies, des secrétariats de diverses conventions sur l'environnement et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe III du présent rapport.

I. Ouverture du débat ministériel de la onzième session

A. Déclarations liminaires

3. Le débat ministériel a été officiellement ouvert par M. Isidore Mvoumba, Premier Ministre du Congo, à 17 h 10, le jeudi 25 mai 2006, à l'issue d'un divertissement musical et de plusieurs discours liminaires.
4. M. Mvoumba, après avoir souhaité la bienvenue aux ministres et transmis les salutations du Président du Congo, M. Denis Sassou-Nguesso, qui n'avait malheureusement pas pu prendre part à la session, a relevé que si l'Afrique offrait un potentiel considérable de développement humain, social et économique, les progrès déployés par le continent en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement avaient été entravés par les nombreux défis auxquels elle faisait face et par le fait que la communauté internationale n'avait pas honoré ses engagements à promouvoir le développement durable. A cet égard, il a dit que si les pays d'Afrique centrale avaient pris l'engagement important de promouvoir la gestion de l'environnement, leurs efforts demeureraient cependant pour une large part insuffisants et ils avaient besoin d'un appui additionnel. Il a donc souligné le besoin pressant de mobiliser d'urgence des ressources.
5. Il importait certes de promouvoir la coopération Sud-Sud, mais il n'en restait pas moins que des démarches visant à favoriser le dialogue entre les ministres des bassins fluviaux du Congo, du Mékong et de l'Amazonie avaient été entreprises. La première réunion de ces ministres devait se tenir à Brazzaville avant la fin de l'année 2006. En outre, il a appelé l'attention sur les efforts déployés par le Congo pour promouvoir la gestion durable des forêts. En conclusion, il a exprimé sa gratitude au

Gouvernement chinois pour son engagement à resserrer la coopération avec l'Afrique dans le domaine de l'environnement, en particulier en fournissant un financement initial au titre de la création d'un centre régional de prévention et de gestion des catastrophes à Brazzaville.

6. Des remarques liminaires ont également été faites par M. Shafqat Kakakhel, Directeur exécutif par intérim du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Leonard Good, Directeur général et Président du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), M. Zhu Guangyao, Vice-Ministre chargé de l'Agence nationale chinoise pour la protection de l'environnement, M. Henri Djombo, Ministre de l'économie forestière et de l'environnement du Congo, M. Heiko Liedeker, Directeur exécutif du Forest Stewardship Council, Mme Rosebud Kurwijila, Commissaire de l'Union africaine pour l'économie rurale et l'agriculture, et M. Abdul-Hakim Rajab Elwaer, Ministre de l'environnement de la Jamahiriya arabe libyenne et Président sortant de la CMAE.

7. Dans son allocution, M. Kakakhel a indiqué que le Congo, qui regorgeait de ressources naturelles, dont le fleuve Congo et les grandes zones de forêt tropicale, était un lieu propice pour la tenue de la onzième session de la CMAE. La gestion rationnelle de l'environnement était, a-t-il dit, indispensable pour la réalisation d'un développement durable et le maintien de la paix et de la sécurité et il fallait donc que les pays africains se penchent sur les moyens d'atténuer les effets du développement économique sur l'environnement. A cet égard, la Conférence ministérielle méritait d'être saluée pour les récentes initiatives mises en oeuvre, notamment la publication du deuxième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement en Afrique* et la mise en place du Réseau africain d'information sur l'environnement, qui aideraient les gouvernements africains à cerner, surveiller et juguler les problèmes écologiques auxquels ils faisaient face. Le PNUE était fier de participer à une telle tâche.

8. En outre, l'orateur a déclaré que les multiples et importantes propositions d'action, y compris la question cruciale du mode de financement viable des projets environnementaux, qui seraient examinées par la Conférence à sa onzième session, contribueraient pour beaucoup à déterminer le succès du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'examen des moyens d'exploiter les synergies entre les activités de la Conférence ministérielle et de l'Union africaine et de renforcer la collaboration avec d'autres forums sur l'environnement serait également très utile. Il a conclu en remerciant chaleureusement le Gouvernement chinois pour le soutien apporté à la région africaine, notamment dans les domaines du renforcement des capacités et de la gestion des catastrophes, qui mettait en évidence l'avantage potentiel de la coopération Sud-Sud.

9. M. Good a relevé que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) avait financé les activités de la CMAE en opérant des investissements substantiels au profit de centaines de projets environnementaux en Afrique, notamment ceux visant à lutter contre les espèces envahissantes, accroître la disponibilité d'énergie et les énergies de remplacement, soutenir les systèmes hydrologiques et nappes d'eau souterraines partagés au niveau international, lutter contre la dégradation des terres et la désertification et favoriser le programme africain pour l'élimination des stocks de produits chimiques périmés dans le cadre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.

10. Notant l'intérêt persistant manifesté par la CMAE à l'égard d'un Fonds africain pour l'environnement, parallèlement au FEM, il a fait observer qu'un nombre considérable de demandes de financement qui seraient évaluées par le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial lors de sa réunion de juin 2006 concernait les activités dans le domaine de l'environnement en Afrique et il a vivement encouragé la Conférence à appuyer ces demandes de financement. Conscient des préoccupations exprimées parmi les membres de la Conférence au sujet du Dispositif d'allocation des ressources du FEM, il a insisté sur la transparence d'une telle approche et les avantages qui en découleraient pour les pays africains; M. Good a néanmoins fait remarquer que l'approche pourrait être modifiée, si nécessaire, à la fin de l'actuel cycle de financement. Il a conclu en soulignant que le FEM demeurerait un fervent défenseur de la Conférence ministérielle et de l'environnement africain et continuerait d'opérer des investissements substantiels en Afrique.

11. Prenant la parole à son tour, M. Zhu a dit que la Conférence était un symbole de la coordination et de la solidarité entre les pays africains pour les questions touchant à l'environnement et offrait la possibilité de renforcer les liens de coopération entre la Chine et l'Afrique dans le domaine de la protection de l'environnement. Evoquant les parallèles historiques entre la Chine et l'Afrique, il a indiqué que les deux régions relevaient aujourd'hui le défi commun posé par le développement durable en se soutenant mutuellement. La Chine contribuait aussi à la réalisation d'un développement durable au niveau planétaire grâce à d'autres mécanismes de coopération bilatérale et multilatérale. Il a réaffirmé l'engagement de la Chine à l'égard de la coopération Sud-Sud et exprimé son soutien au

Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Il a annoncé la création imminente du Centre environnemental Chine-Afrique du PNUE et a déclaré qu'il se réjouissait à la perspective de voir ce centre jouer un rôle important dans les efforts déployés par les pays africains en vue de protéger l'environnement.

12. M. Djombo a indiqué que la protection de l'environnement, et en particulier la gestion écologiquement rationnelle des forêts, constituait une composante importante de l'agenda de développement de son Gouvernement. En dépit de la mise en place de réglementations forestières au niveau international, un très faible pourcentage des forêts tropicales du monde était géré de manière viable. Suite à l'élaboration dans son pays d'un programme de gestion des forêts par une société forestière congolaise avec l'aval du Gouvernement congolais, le Forest Stewardship Council avait décerné à cette société un certificat attestant qu'elle assurait une gestion rationnelle des forêts. Il a noté que le Congo était le premier pays d'Afrique à avoir reçu une telle distinction pour récompenser son action. En conclusion, il a souligné le ferme engagement de son Gouvernement à l'égard d'une gestion écologiquement rationnelle des forêts et d'autres activités de développement durable.

13. M. Liedeker, faisant également observer que le programme congolais de gestion forestière avait obtenu la certification FSC (Forest Stewardship Council), a loué ceux qui avaient pu instaurer un environnement propice à la réalisation des normes élevées à atteindre pour obtenir la certification, donnant ainsi un exemple pour la gestion des forêts tropicales en Afrique et au-delà. Il a appelé l'attention sur les bienfaits de la gestion rationnelle des forêts pour l'environnement, la santé, la société, la culture et l'économie et il a invité les gouvernements et les autres partenaires intéressés parmi la communauté internationale à veiller à ce que les cadres réglementaires permettent à ceux qui exploitent les forêts de manière avisée de maintenir leur position sur le marché. Après avoir prononcé son allocution, il a remis des copies du certificat au Premier Ministre congolais et aux autres personnes qui avaient contribué au programme de gestion forestière.

14. Mme Kurwijila, notant que la Commission de l'Union africaine participait activement à de nombreuses initiatives environnementales, a souligné que son association étroite aux préparatifs de la réunion en cours de la CMAE constituait un jalon important dans les efforts communs faits par les deux organismes pour réaliser la durabilité du point de vue de l'environnement en Afrique. Evoquant la demande soumise par l'Union africaine, à son Sommet extraordinaire sur l'agriculture et les ressources en eau tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) en février 2004, au Président de la Commission de l'Union africaine à l'effet d'adapter les mandats, structures et activités du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, de la CMAE et de la Conférence ministérielle africaine sur l'agriculture, en vue de les intégrer aux activités de la Commission de l'Union africaine et de ses comités techniques spécialisés, elle a déclaré que la Commission voyait un lien étroit entre le développement agricole et la gestion rationnelle des ressources de l'environnement et avait à cœur d'intégrer les efforts des ministres africains de l'environnement, de l'agriculture et des ressources en eau, ainsi que des partenaires du développement.

15. M. Elwaer a remercié le Gouvernement et le peuple congolais pour leur hospitalité et exprimé sa gratitude au PNUE pour son appui financier ayant permis la tenue de la onzième session de la CMAE ainsi qu'à l'ancien Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer, qui s'était fait le chantre de la Conférence durant son mandat. Rappelant que le PNUE accueillait le secrétariat de la CMAE depuis sa création en 1985, il a remercié tous les autres partenaires qui avaient depuis lors contribué au succès de la Conférence, relevant en particulier les contributions du Gouvernement norvégien au fil des ans. Il a également souligné les récentes contributions du Gouvernement chinois dans le cadre des accords de coopération entre la Chine et l'Afrique en matière de protection de l'environnement. Retraçant les réalisations depuis la dixième session, l'orateur a déclaré que l'objectif principal de la session en cours était de fournir une tribune aux ministres de l'environnement pour examiner la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale et d'examiner les stratégies de financement et les liens avec l'Union africaine. Il a exprimé son soutien sans réserve au Président nouvellement élu de la CMAE et a conclu en lançant officiellement une publication sur l'histoire de la Conférence ministérielle de 1985 à 2005, qui montrait l'influence de la Conférence sur les processus politiques importants.

B. Lancement du deuxième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement en Afrique*

16. Après les déclarations liminaires, M. Mvoumba a annoncé le lancement du deuxième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement en Afrique* et un court métrage sur l'environnement en Afrique a été projeté.

II. Questions d'organisation

A. Election du Bureau

17. Les pays ci-après ont été élus membres du Bureau de la CMAE pour la période 2006-2008 :

Sous-région	Pays	Poste
Afrique centrale	Congo	Président
Afrique australe	Afrique du Sud	Vice-Président
Afrique occidentale	Bénin	Vice-Président
Afrique orientale	Rwanda	Vice-Président
Afrique du Nord	Egypte	Rapporteur

18. En assumant la présidence, M. Djombo a souligné la nécessité d'une collaboration entre les membres de la CMAE afin de relever les défis écologiques auxquels l'Afrique était confrontée, en particulier s'agissant du financement des activités environnementales, et il a félicité les membres sortants et nouvellement élus du Bureau. Evoquant un récent traité signé par les pays du bassin fluvial du Congo, en vertu duquel ces pays s'engageaient à placer les forêts et l'environnement au centre de leurs agendas de développement, il a exhorté les Etats membres de la CMAE à honorer ces engagements en définissant des mécanismes de financement permettant d'assurer la viabilité de ces initiatives. En outre, il a préconisé la création d'un prix de l'environnement qui serait décerné aux pays d'Afrique en récompense des efforts qu'ils déploient pour protéger l'environnement. Il a conclu en exprimant son engagement personnel à réaliser les objectifs spécifiques durant son mandat en collaboration avec les autres membres du Bureau, le Président sortant et le secrétariat de la CMAE.

B. Adoption de l'ordre du jour

19. Les ministres ont adopté l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (UNEP/AMCEN/11/1) :

1. Ouverture du débat ministériel de la onzième session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux.
3. Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts.
4. Dialogue ministériel sur les politiques.
5. Examen des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement :
 - a) Modification des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
 - b) Etat du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
6. Lieu de la douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
7. Adoption du rapport du débat ministériel.
8. Questions diverses.
9. Clôture de la session.

C. Organisation des travaux

20. Le Président de la Conférence ministérielle a présenté le projet de programme de travail et la liste des documents établis en vue du débat ministériel qui figurent aux annexes I et II de l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/AMCEN/11/1/Add.1). Il a appelé l'attention sur plusieurs

manifestations organisées en marge de la Conférence, y compris une cérémonie de plantation d'arbres et le lancement d'un centre régional de prévention et de gestion des catastrophes à Brazzaville.

III. Examen du rapport du Groupe d'experts

21. Le Président du débat du Groupe d'experts, tenu du 22 au 24 mai 2006, a présenté le rapport sur le débat, figurant dans le document UNEP/AMCEN/11/3, lequel appelle l'attention sur les principaux points abordés lors des délibérations du Groupe et présente les projets de déclaration et de décisions élaborés par les experts et soumis pour examen et adoption éventuelle par les ministres.

22. Le Président a notamment mis en avant la section du rapport concernant le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD, le Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le deuxième rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique ainsi que les autres questions environnementales intéressant l'Afrique.

23. A l'issue d'une brève discussion au cours de laquelle plusieurs ministres ont loué le Gouvernement congolais pour la qualité des installations fournies ainsi que pour les dispositions prises en vue de la onzième session de la Conférence, les ministres ont adopté le texte du rapport, avec quelques amendements, notant que le projet de déclaration de Brazzaville sur l'environnement et le développement ainsi que les projets de décision, tels qu'ils figurent aux annexes I et II du rapport, seraient examinés plus avant.

24. Abordant le projet de décision sur les statuts de la CMAE (projet de décision 3), plusieurs ministres ont fait observer que, même s'ils étaient favorables au maintien de la continuité des travaux de la Conférence, ils étaient toutefois préoccupés par les incidences sur les statuts des dispositions du projet de texte autorisant le Président sortant ou au moins un membre du précédent Bureau à participer aux réunions du Bureau de la Conférence ministérielle africaine après l'expiration de leur mandat. En conséquence, il a été demandé au secrétariat de rédiger un projet de résolution sur cette question pour examen par les ministres, et qui ne nécessiterait pas un amendement des statuts. Les ministres ont adopté cette résolution, telle qu'elle figure à l'annexe II du présent rapport.

25. A l'issue des nouvelles discussions, au cours desquelles plusieurs ministres ont proposé des amendements au texte des décisions et de la déclaration, les ministres ont adopté la Déclaration de Brazzaville sur l'environnement au service du développement telle qu'oralement amendée, et telle qu'elle figure à l'annexe I au présent rapport, ainsi que les décisions, telles qu'elles figurent à l'annexe II.

IV. Dialogue ministériel

A. Introduction

26. Pour examiner ce point, les ministres étaient saisis des notes d'orientation relatives au dialogue figurant dans les documents UNEP/AMCEN/11/4, UNEP/AMCEN/11/4/Add.1 et UNEP/AMCEN/EGM/11/5.

B. Financement des activités liées à l'environnement

1. Fonds africain pour l'environnement

27. Le représentant de la Banque africaine de développement a donné un aperçu du projet de Fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement et a mis l'accent sur l'étude de faisabilité de ce fonds actuellement en préparation et qui doit être présenté au Président de la Banque. Ce fonds a pour objectif de soutenir l'environnement en Afrique, notamment au moyen du NEPAD et des Plans d'action nationaux en faveur de l'environnement. Il ne devrait pas constituer une autre institution multilatérale de financement mais plutôt un fonds d'affectation spéciale au sein de la Banque africaine de développement, ajoutant une dimension environnementale au financement des politiques et programmes de soutien du développement durable. Il compléterait le financement des activités environnementales entreprises par le FEM, la Banque africaine de développement et les donateurs et serait axé sur le financement de projets environnementaux novateurs et non sur de nouvelles études. Les ressources proviendraient de sources internationales tant nouvelles qu'existantes. La création de ce fonds interviendrait entre mars 2007 et mai 2008.

28. Le représentant du FEM a déclaré que même si les activités du FEM étaient actuellement axées sur la quatrième reconstitution du Fonds et autres défis complexes, il se félicitait de la proposition de création d'un Fonds africain pour l'environnement, compte tenu notamment des préoccupations des ministres africains quant aux difficultés de financement des projets environnementaux. Il a noté que le

mandat du Fonds africain pour l'environnement ne ferait pas double emploi avec celui du FEM, étant donné que ce dernier finançait uniquement le surcoût des projets, alors que le premier répondrait à des critères de financement plus large. Le FEM serait disposé à proposer un appui institutionnel et technique au nouveau fonds et à cofinancer des projets spécifiques mais n'affecterait probablement pas directement des fonds à un tel mécanisme. En conclusion, il a souligné que les pays d'Afrique devaient accroître leurs capacités d'accès au FEM et autres sources similaires, notamment en améliorant leur compréhension des modalités de fonctionnement de ce fonds. La nomination par des gouvernements d'une personne exclusivement chargée de telles activités de sensibilisation seraient très bénéfique à cet égard.

29. Lors du débat sur cette question, les participants sont convenus que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement devrait continuer d'envisager la création du Fonds africain pour l'environnement dans le cadre de la Banque africaine de développement. Certains représentants ont déclaré que le fonds permettrait d'accroître la visibilité du secteur environnemental, et garantirait ainsi que les ministres de l'économie et des finances comprennent l'importance capitale de la protection de l'environnement pour le développement. Il a été proposé de mieux expliquer la dimension du Fonds aux ministres des finances pour qu'ils militent en sa faveur au sein du Conseil d'administration de la Banque africaine de développement. Dans ce contexte, plusieurs ministres ont proposé que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement s'efforce de mettre en lumière l'importance de l'environnement lors de la prochaine réunion des chefs d'Etat de l'Union africaine qui se tiendra à Banjul (Gambie). Un ministre a proposé de prier le Président du Sénégal, qui est le Coordonnateur de l'Initiative environnementale du NEPAD et le Président de la CMAE de se charger de cette tâche. Il a également été suggéré que la création du Fonds pourrait permettre de rallier le soutien de donateurs externes, en partie parce qu'elle nécessiterait la création d'un organe de supervision viable qui pourrait gérer les initiatives.

30. S'agissant des caractéristiques du projet de Fonds, les participants se sont dans l'ensemble accordés pour dire que les critères d'accès à des fonds tels que le FEM devraient être moins stricts. Il a en outre été fait remarquer que le Fonds africain pour l'environnement devrait être doté de critères de financement précis et souple, adaptés aux priorités nationales et du continent; que l'étude de faisabilité en cours devrait être achevée et communiquée rapidement afin que les ministres puissent mieux appréhender les questions; que l'évaluation des fonds disponibles auprès du Fonds africain pour l'environnement devrait aller au-delà de la méthode des coûts supplémentaires du FEM et inclure les coûts totaux des projets environnementaux; que le succès du Fonds reposerait sur des contributions suffisantes et que les pays d'Afrique devraient montrer la voie par des engagements généreux.

31. Certains ministres ont demandé des informations complémentaires sur le fonctionnement du Fonds africain pour l'environnement, notamment ses modalités de financement et les moyens qu'il met en œuvre pour aider les gouvernements à trouver des fonds auprès de sources extérieures. Même si dans l'ensemble, les ministres ont estimé que le Fonds africain pour l'environnement compléterait utilement le FEM, certains se sont dits inquiets qu'il ne dissuade des pays d'Afrique de prendre les mesures nécessaires pour satisfaire aux critères d'accès au FEM et autres mécanismes similaires. Dans ce contexte, un ministre a déclaré que le FEM tenait à aider les pays à renforcer leurs capacités d'accès à des sources de financement. D'autres ont demandé une réforme du FEM, en particulier de ses critères d'accès à des financements.

2. Autres approches de financement

32. Le représentant du PNUE a fait une présentation sur le financement des activités environnementales au cours de laquelle il a abordé quatre approches de financement : des fonds environnementaux, qui pourraient être régionaux, nationaux, spécifiques à un site ou à un thème; le paiement des services écosystémiques; les échanges dette-nature et les échanges des droits d'émission de carbone.

33. Lors du débat qui a suivi, un ministre a fait part de l'expérience de son pays dans la préservation de sa biodiversité naturelle et du couvert forestier par l'application de plusieurs approches financières relatives à l'environnement appropriées à la situation locale. Il a souligné que l'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés avait permis de débloquent des fonds pour soutenir la protection de la biodiversité dans son pays. D'autres mécanismes de financement, y compris des initiatives d'écotourisme faisant appel aux communautés locales et à des subventions faisaient également parties du programme national de conservation.

C. Programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour 2007-2008

34. En examinant son programme de travail pour l'exercice biennal 2007-2008, la Conférence a été invitée à se pencher sur plusieurs questions telles qu'exposées dans l'ordre du jour provisoire annoté pour le débat (UNEP/AMCEN/11/1/Add.1).

35. Les ministres ont adopté le projet de programme de travail indicatif pour l'exercice biennal 2007-2008, sur la base du projet figurant dans le document UNEP/AMCEN/EMG/11/4 et modifié sur la base des discussions qui ont eu lieu lors du débat du Groupe d'experts, étant entendu que le projet serait finalisé par le secrétariat et soumis au Bureau pour approbation.

D. Liens entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et l'Union africaine

36. Présentant ce point, le Président sortant de la Conférence ministérielle africaine a décrit les progrès accomplis depuis la demande formulée par l'Union africaine à son Sommet extraordinaire sur l'agriculture et l'eau à Syrte (Jamahirya Arabe Libyenne) en février 2004, au Président de la Commission de l'Union africaine d'adapter les mandats, structures et activités du Conseil des ministres africains responsables de l'eau, de la CMAE et de la Conférence ministérielle africaine sur l'agriculture afin de les intégrer dans les activités de la Commission de l'Union africaine et de ses comités techniques spécialisés. Il a rappelé qu'au cours des discussions qui ont suivi, la CMAE et l'Union africaine sont convenues de la nécessité de créer un comité technique spécialisé séparé et distinct pour la Conférence afin de lui permettre de soutenir l'Union africaine dans son processus de prise de décision. La question restée en suspens portait sur le transfert du fonctionnement du Secrétariat de la CMAE du PNUE à l'Union africaine. Le Président a déclaré que les comités techniques spécialisés devraient relever du Conseil exécutif de l'Union africaine conformément aux statuts de celle-ci.

37. Le représentant de l'Union africaine a fourni des informations complémentaires sur les progrès accomplis s'agissant de l'intégration de la CMAE dans les activités de l'Union africaine, et il a souligné qu'une décision finale sur la question devrait être prise lors du Sommet de l'Union africaine en juillet 2007. Il a insisté sur la nécessité d'une coopération continue entre la Commission de l'Union africaine et la CMAE pendant la période intérimaire et déclaré que le PNUE resterait un partenaire du développement essentiel pour la Conférence ministérielle africaine, même s'il était prévu que l'Union africaine assumerait en dernier lieu la responsabilité du Secrétariat.

38. Lors du débat qui a suivi, plusieurs ministres ont manifesté leur soutien à l'intégration de la Conférence ministérielle africaine dans les activités de l'Union africaine et réaffirmé la nécessité pour la Conférence de maintenir des liens forts avec le PNUE.

V. Examen des questions relatives à la Conférence ministérielle africaine

A. Amendements aux statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

39. Présentant ce point, le représentant du Secrétariat a rappelé qu'à l'occasion de la huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à Abuja (Nigéria) en avril 2000, les ministres avaient soulevé la question de la révision des statuts de la Conférence ministérielle africaine compte tenu de la redynamisation de la Conférence et de la structure évolutive de l'Union africaine. Le Secrétariat avait fait état de progrès sur la révision aux neuvième et dixième sessions de la Conférence ministérielle africaine et les réactions avaient été incorporées dans de nouvelles révisions. Suite à un avis juridique, le Secrétariat a recommandé de différer la finalisation de la révision des statuts jusqu'à l'achèvement du débat sur la question au sein de l'Union africaine et entre l'Union africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. En conséquence, les ministres sont convenus de reporter l'examen de la question.

B. Etat du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

40. Pour l'examen de ce point, les ministres étaient saisis du document UNEP/AMCEN/11/5/Add.1 sur l'état du Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE.

41. Le représentant du Secrétariat a fait remarquer que même si le niveau de contributions des pays aux Fonds d'affectation spéciale s'était considérablement amélioré depuis 2002, plus de 50 % des pays n'avaient pas contribué. Conformément à la demande formulée par la Conférence dans sa décision 4 sur l'état et l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale, adoptée à sa dixième session, tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), le 30 juin 2004, le Secrétariat a défini en consultation avec les Etats membres des critères applicables aux contributions des Etats membres.

VI. Lieu de la douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

42. Le Ministre de l'Afrique du Sud a informé les ministres qu'à l'issue de consultations tenues entre les Etats d'Afrique australe et à la demande de la Namibie, qui avait déjà proposé d'accueillir la douzième session de la CMAE, il avait été mandaté pour transmettre l'offre de son Gouvernement d'accueillir la douzième session de la Conférence, en 2008. Il tiendrait le Secrétariat dûment informé des dates et du lieu pour communication ultérieure aux autres Etats membres de la CMAE.

43. Le Ministre du Rwanda, soulignant qu'il n'avait pas d'objection à ce que l'Afrique du Sud accueille la douzième session, a réaffirmé la volonté de son Gouvernement d'accueillir une prochaine session comme il l'avait fait savoir à la Conférence à l'occasion de la dixième session à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne). Il a déclaré qu'il aurait aimé avoir été informé par avance du changement de pays d'accueil pour la douzième session de la CMAE.

44. Un représentant du Secrétariat a précisé que, même s'il n'existait pas de règles explicites, depuis la septième session de la Conférence, les pays hôtes pour les sessions successives de la CMAE étaient traditionnellement choisis par rotation entre les sous-régions du Sud, de l'Ouest, de l'Est, du Nord et du Centre du continent. Les Etats membres étaient libres de choisir le pays d'accueil mais conformément à la pratique établie, la douzième session de la Conférence serait accueillie par un pays de la sous-région de l'Afrique australe et la treizième session par un pays d'Afrique de l'Ouest.

45. Le ministre d'un pays a constaté que même si les installations et les services fournis pour la session en cours de la CMAE étaient excellents, l'argent dépensé à cet effet aurait pu être utilisé de façon plus judicieuse pour d'autres activités de la CMAE. Il a en outre fait observer qu'il était important que la CMAE transmette au public un message clair de sensibilisation à l'environnement. Par conséquent, il a prié le Secrétariat d'élaborer une série de normes pour les sessions à venir de la CMAE qui ne dissuaderait pas les Etats membres concernés par de telles dépenses de proposer d'accueillir la Conférence et qui démontrerait une attitude soucieuse de l'environnement.

46. A l'issue de cette discussion, la Conférence a confirmé par acclamation le choix de l'Afrique du Sud comme pays hôte de la douzième session de la Conférence.

VII. Questions diverses

A. Liens avec les organisations partenaires et les accords multilatéraux sur l'environnement

1. Déclaration du Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

47. Dans sa déclaration, M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, a souligné les problèmes particuliers que le continent africain devait affronter et s'est félicité de la contribution de la CMAE aux activités des conventions sur la lutte contre la désertification, le changement climatique et la diversité biologique. Appellant l'attention sur certaines des importantes initiatives du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, telles que la formulation de programmes d'action nationaux et le lancement de manifestations dans le cadre de l'Année internationale des déserts et de la désertification de 2006, il a déclaré que la Convention avait pour objectif de relever les défis posés par la désertification en se plaçant dans la perspective du développement durable. Toutefois, des financements supplémentaires étaient nécessaires pour la mise en œuvre d'activités au titre du plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. La cinquième session du Comité pour l'examen de l'application de la Convention qui se tiendra à Buenos Aires en octobre 2006 examinera des questions thématiques globales concernant la désertification.

2. Déclaration du Secrétaire exécutif de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

48. M. Robert Hepworth, Secrétaire exécutif de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage a rappelé que la Convention couvrait six groupes d'espèces primaires (oiseaux migrateurs, mammifères terrestres, mammifères marins, tortues marines, poissons et insectes) tous présents en Afrique. Ils sont répertoriés à l'Annexe I ou à l'Annexe II de la Convention en fonction de leur priorité de conservation, ainsi que les mesures applicables pour chacun. Des accords et mémorandums d'accords ont été conclus pour plusieurs espèces africaines, y compris une antilope sahélo-sahélienne, l'éléphant d'Afrique de l'Ouest, les tortues marines et les gorilles. Trente cinq Parties en Afrique ont signé la Convention, soit près de 40 % du nombre total des Parties dans le monde et d'autres Parties en Afrique sont encouragées à le faire. Dans le cadre de ses activités, le secrétariat de la Convention suit les principes et directives d'Addis-Abéba pour l'utilisation durable de la diversité biologique. En conclusion, il a déclaré qu'il n'y avait actuellement aucune preuve de transmission du virus de la grippe aviaire par les espèces migratrices d'oiseaux et qu'il était important de se préserver contre toute réaction disproportionnée et la mise en œuvre de mesures inadaptées.

3. Déclaration du représentant de l'ONUDI

49. Dans sa déclaration, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a déclaré que son organisation se félicitait de la contribution de la CMAE à la protection de l'environnement en Afrique et souhaitait renforcer les liens existants. L'ONUDI soutenait le plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD estimant qu'il s'agissait d'une réponse crédible à la dégradation de l'environnement, qui accroît la pauvreté et menace la croissance économique en Afrique, et elle encourageait le renforcement de la coordination par une prise de décision conjointe et des activités communes entre la CMAE et des organisations telles que l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD pour la mise en œuvre du Plan d'action. En conclusion, il a invité le Président de la CMAE à visiter le siège de l'ONUDI afin de consolider les liens entre les deux organisations.

4. Déclaration du représentant du Conseil des ministres africains chargés de l'eau

50. Dans sa déclaration, le représentant du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) a rappelé que le Conseil avait été créé en 2002 pour aborder les défis politiques urgents relatifs à l'eau que doit relever l'Afrique et fournir un cadre de coopération et d'action régionales en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil avait mis en place un Fonds africain pour l'eau, accueilli par la Banque africaine de développement, en tant que mécanisme de mobilisation coordonnée des ressources pour financer le développement du secteur hydrique en Afrique et accepterait très volontiers de partager son expérience avec la CMAE en vue de la mise en place du Fonds africain pour l'environnement. En conclusion, il a proposé plusieurs modalités permettant d'intensifier la coordination entre les organes ministériels intergouvernementaux africains, y compris en coparrainant les manifestations des réunions.

5. Convention de Bamako

51. Notant que la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux en Afrique a été signée par des représentants de 53 pays d'Afrique, un ministre a souligné que l'engagement financier attendu de l'Union africaine ne s'était pas concrétisé. Il a prié le secrétariat et le représentant du PNUE et de l'Union africaine de se pencher sur cette question restée en suspens.

6. Déclaration du Ministre du Kenya

52. Le Ministre du Kenya a informé la Conférence que plus tard dans le courant de l'année 2006 son pays accueillerait la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Il espérait qu'une perspective africaine sur l'environnement pourrait être clairement formulée lors de ces deux conférences internationales, qui se triendraient pour la première fois en Afrique. Il a invité les Etats membres de la CMAE à coopérer à cet égard.

B. Politique de gestion des éléphants en Afrique du Sud

53. Le représentant de l'Afrique du Sud a fait observer que le succès des mesures de conservation entreprises en Afrique australe avait abouti à une augmentation insoutenable des populations d'éléphants, d'environ 6 000 en 1900 à 300 000 en 2005. Parmi les problèmes imputables aux grandes populations d'éléphants, on constatait notamment de plus en plus de dommages aux forêts et à la

végétation des parcs nationaux et des conflits fréquents entre les communautés locales et les éléphants qui vont se nourrir sur les terres agricoles. Plusieurs mesures passives et actives étaient envisagées, allant de l'immobilisme à la contraception, au déplacement et à la réduction des populations d'éléphants. Chacune de ces options avait des incidences éthiques et financières et il existait des niveaux divers d'incertitude quant à l'efficacité et aux effets à long terme sur l'environnement de chacune d'entre elles.

54. En raison de leur importance symbolique, tant pour le tourisme qu'en tant que représentation des engagements de l'Afrique et de l'Afrique du Sud dans les relations internationales, le Gouvernement sud-africain a amorcé un vaste débat sur les stratégies de gestion des populations d'éléphants en Afrique australe. Une perspective régionale était utile compte tenu des mouvements transfrontières des troupeaux d'éléphants; il souhaitait donc demander l'avis des membres de la CMAE sur la question.

55. Lors du débat qui a suivi, les ministres ont loué l'Afrique du Sud pour les efforts qu'elle déploie dans le domaine de la conservation ainsi que pour sa présentation équilibrée sur une question difficile de gestion de la faune. Des ministres de tous les pays du continent, et notamment de l'Afrique australe, ont admis qu'une perspective régionale était nécessaire compte tenu du déplacement transfrontière naturel des éléphants et également en raison de la sensibilité internationale au problème des éléphants. Le représentant de la Convention sur les espèces migratrices a souligné que l'article 4 de la Convention fournissait un outil pour des accords régionaux sur les espèces migratrices et il a indiqué que le secrétariat de la Convention serait heureux de contribuer à un accord pour l'Afrique australe, comme cela avait été récemment fait pour les Etats d'Afrique de l'Ouest, en partenariat avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature.

C. Déclaration de Kinshasa sur les grands singes

56. Dans l'après-midi du vendredi 26 mai 2006, le Rwanda et le Gabon sont devenus signataires de la Déclaration de Kinshasa sur les grands singes, qui avait été adoptée lors de la réunion intergouvernementale sur les grands singes et le projet pour la survie des grands singes, tenue à Kinshasa le 9 septembre 2005, et qui visait à créer des partenariats entre des pays ayant des grands singes sur leur territoire et des pays donateurs, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et d'autres parties intéressées. Il a été noté que 19 sur 21 Etats possédant des grands singes avaient signé la Déclaration.

VIII. Adoption du rapport sur le débat ministériel

57. Dans l'après-midi du vendredi 26 mai 2006, les ministres ont adopté le rapport du débat ministériel sur la base du projet de rapport qui avait été distribué lors de la réunion, étant entendu que l'achèvement de rapport serait confié au Secrétariat, conjointement avec le Rapporteur.

IX. Clôture de la session

58. Après les remerciements d'usage, le Président a déclaré le débat ministériel et la session clos à 19 h 10 le vendredi 26 mai 2006.

Annexe I

Déclaration de Brazzaville sur l'environnement au service du développement

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Notant avec satisfaction la contribution que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement apporte à la défense de l'environnement en Afrique en fournissant des orientations et une direction politiques,

Rappelant les textes issus des grandes conférences et réunions au Sommet récemment tenues par les Nations Unies, en particulier la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000, dans laquelle la communauté internationale reconnaît que des problèmes particuliers se posent à l'Afrique et s'engage à aider le continent africain à instaurer un développement durable,

Préoccupés par le nombre croissant des menaces qui pèsent sur l'environnement africain ainsi que par la vulnérabilité du continent face aux changements environnementaux de dimension mondiale, qui à leur tour compromettent les efforts que déploie le continent pour promouvoir le développement durable et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment ceux concernant l'extrême pauvreté et la faim,

Rappelant les engagements pris lors des deux Conférences des partenaires sur l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, tenues à Alger, en décembre 2003, et à Dakar, en mars 2005,

Notant avec satisfaction les progrès réalisés dès le début de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Reconnaissant que les Etats africains manquent de moyens pour mettre en œuvre les programmes et projets inscrits dans le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Notant également les progrès réalisés dans la mise en œuvre du volet relatif aux zones côtières et au milieu marin du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dans le cadre de la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan) et de la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale (Convention de Nairobi),

Notant en outre les progrès accomplis dans l'élaboration et les étapes initiales de la mise en œuvre de l'initiative TerrAfrica depuis son lancement à Nairobi en octobre 2005, notamment l'élaboration du Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres du Fonds pour l'environnement mondial,

Soulignant l'importance et la pertinence de l'initiative TerrAfrica en tant que moyen d'élargir la portée des projets relatifs à la gestion durable des terres en Afrique subsaharienne, pour appuyer ainsi la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant le chapitre 3 d'Action 21, tel qu'adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, qui préconise l'engagement et la participation des principaux groupes aux processus intergouvernementaux traitant des questions de développement durable,

Rappelant également le préambule de l'Acte constitutif de l'Union africaine, dans lequel les Etats membres se sont engagés à instaurer des partenariats entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile, en particulier les femmes, les jeunes et le secteur privé, afin de renforcer la solidarité et la cohésion entre les peuples,

Constatant les conséquences néfastes des conflits sur l'environnement et la nécessité d'instaurer la paix et la sécurité en Afrique comme fondements de la stabilité, d'une gestion rationnelle de l'environnement et d'un développement durable,

Reconnaissant qu'il importe de renforcer d'urgence les capacités dont disposent les pays africains pour faire face aux conséquences néfastes des changements environnementaux et pour gérer les crises et les catastrophes,

Reconnaissant également le rôle joué par les organismes régionaux, sous-régionaux et nationaux, les organisations internationales et non gouvernementales, le secteur privé et les institutions financières de développement dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Soulignant que des cadres politiques, juridiques et institutionnels à tous les niveaux sont indispensables pour parvenir à un développement durable,

Notant également le rôle joué par le Fonds pour l'environnement mondial en finançant la mise en œuvre de programmes et projets en faveur de l'environnement,

Notant avec inquiétude les changements apportés au Fonds pour l'environnement mondial à l'occasion de sa quatrième reconstitution, en particulier la décision du Conseil du Fonds d'adopter le Dispositif d'allocation des ressources, et profondément préoccupés par le fait que le Dispositif limitera les ressources dégagées pour l'Afrique,

Nous félicitant de l'offre faite par le Gouvernement sud-africain de tenir la troisième réunion de l'Assemblée du Fonds mondial pour l'environnement et les réunions associées au Cap, du 27 août au 1er septembre 2006,

Nous félicitant en outre de l'offre faite par le Gouvernement kényen d'accueillir la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la deuxième réunion des Parties au Protocole de Kyoto à cette Convention, qui se tiendront du 6 au 17 novembre 2007, ainsi que la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination qui se tiendra du 27 novembre au 1er décembre 2006,

Notant qu'il importe d'adopter les statuts révisés de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en vue de rattacher la Conférence aux organes de l'Union africaine,

Reconnaissant l'utilité du deuxième rapport de la série *L'Avenir de l'environnement en Afrique* en tant que deuxième rapport d'ensemble sur l'état de l'environnement en Afrique et sa contribution à la compréhension des bienfaits pouvant être retirés de l'environnement en Afrique,

Rappelant la Déclaration de Durban sur l'évaluation d'impact sur l'environnement adoptée par la Conférence en 1995, et reconnaissant le rôle du réseau panafricain pour le développement des capacités et l'établissement des liens aux fins des évaluations d'impact sur l'environnement en Afrique en tant que moyen permettant d'améliorer l'information et de renforcer les capacités des spécialistes africains en matière d'évaluation et de gestion de l'environnement, nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Reconnaissant le rôle qu'a joué le projet de partenariat pour le renforcement des institutions et du droit de l'environnement en Afrique en favorisant les efforts visant à développer les capacités de plusieurs Etats africains en matière de développement et d'application du droit de l'environnement ainsi que de renforcement des institutions,

Nous félicitant du lancement de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable,

Prenant note avec satisfaction de la résolution 58/211 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a proclamé l'année 2006 Année internationale des déserts et de la désertification,

Nous félicitant de l'adoption de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) le 6 février 2006 et de l'approbation ultérieure de l'Approche par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans sa décision SS.IX/1 du 9 février 2006,

Prenant note avec satisfaction des activités du Gouvernement sud-africain, telles que présentées à la onzième session de la Conférence, s'agissant de la gestion des éléphants en Afrique australe,

Déclarons être déterminés à :

1. Continuer à mettre en œuvre intégralement le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, en particulier son programme sur le renforcement des capacités, et à finaliser et adopter les plans d'actions sous-régionaux;
2. Encourager vivement les gouvernements à prendre les mesures nécessaires à l'appui des Conventions d'Abidjan et de Nairobi en tant que cadres pour la mise en œuvre du volet relatif au milieu marin et aux zones côtières de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et les inviter à soutenir la mise en œuvre de projets sur les grands écosystèmes marins;
3. Promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, en particulier les domaines prioritaires identifiés par la Conférence et réaffirmer notre engagement à promouvoir les centres spécialisés pour appuyer le renforcement des capacités en Afrique;
4. Demander instamment aux gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour que le Fonds général d'affectation spéciale de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement soit reconstitué durant la période intersessions;
5. Demander au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de veiller à la création du Fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement;
6. Demander au Fonds pour l'environnement mondial de continuer à accorder un haut degré de priorité aux pays africains en allouant des ressources financières pour la mise en œuvre couronnée de succès du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et prier instamment les membres africains du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial de recommander au sein du Conseil un appui financier pour la mise en œuvre du Plan d'action aux niveaux national et régional;
7. Demander au Fonds pour l'environnement mondial de continuer à financer de manière substantielle la réalisation des objectifs et des efforts des pays africains et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dans le contexte du Plan d'action de l'Initiative environnementale et de TerrAfrica;
8. Demander instamment au Fonds pour l'environnement mondial d'allouer des ressources de manière transparente et équitable, en fonction des besoins et priorités des pays et régions, et de rationaliser et simplifier ses procédures ainsi que de revoir le système de cofinancement, en vue d'accroître les possibilités des pays africains d'avoir accès aux ressources du Fonds;
9. Demander au Fonds pour l'environnement mondial de revoir et réformer son système de gestion actuel pour instaurer une plus grande transparence, équité et une représentation accrue, en vue d'assurer une participation sans réserve des pays africains à tous ses mécanismes et processus décisionnels, conformément aux objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
10. Demander à l'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial d'inclure dans le débat de haut niveau de sa troisième réunion qui se tiendra au Cap (Afrique du Sud) un débat politique sur les questions d'équité, d'accès aux ressources du Fonds ainsi que sur les défis posés et les possibilités offertes par celui-ci en tant que mécanisme de financement pour soutenir l'Afrique;
11. Inviter instamment l'Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial, à l'occasion de sa troisième réunion, à donner aux pays d'Afrique la possibilité de présenter les progrès accomplis et d'expliquer les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et de se réunir et de travailler avec les secrétariats de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à cet égard;
12. Demander instamment aux partenaires du développement d'aider le continent africain à réaliser l'objectif 7 des Objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir assurer un environnement durable et, notamment, de fournir des ressources suffisantes au Fonds spécial pour les changements climatiques créé au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
13. Engager tous les pays qui n'ont pas ratifié les trois conventions adoptées lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992, à savoir la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte

contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que les protocoles y relatifs, à le faire, et demander instamment aux partenaires du développement de l'Afrique d'aider et de soutenir les pays africains dans la mise en œuvre de ces conventions;

14. Nous engager à renforcer encore la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, contribuant ainsi à l'application de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et garantissant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement y relatifs;

15. Soutenir l'Année internationale des déserts et de la désertification en Afrique, en 2006, et exhorter les gouvernements et la société civile à promouvoir et à exécuter les activités pertinentes, afin de promouvoir l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;

16. Exhorter tous les pays d'Afrique à prendre des mesures pour signer, ratifier et appliquer les textes révisés de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, adoptée par l'Union africaine, à son deuxième sommet tenu à Maputo le 11 juillet 2003;

17. Accueillir avec satisfaction l'initiative prise par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour mettre au point des mécanismes adaptés aux activités en vue de faciliter l'application cohérente des trois conventions de Rio et autres conventions relatives à la biodiversité et prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de mener à bien l'élaboration de ces mécanismes et de mobiliser les ressources nécessaires pour garantir leur mise en place dans tous les pays d'Afrique;

18. Demander au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de poursuivre les efforts visant à instaurer des liens de coopération avec les structures pertinentes de l'Union africaine, en vue d'harmoniser les arrangements institutionnels, et de resserrer les liens entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement;

19. Inviter le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à forger des liens avec les autres organes ministériels concernés ou à les renforcer, en vue d'harmoniser les politiques et les programmes;

20. Réaffirmer notre engagement à faire tous les efforts nécessaires pour intégrer l'environnement dans les programmes de développement nationaux en Afrique;

21. Encourager l'utilisation durable des produits chimiques et nous engager à assurer une gestion durable des produits chimiques et des déchets dangereux, aux fins de la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;

22. Promouvoir l'utilisation des centres régionaux de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination en tant que centres d'excellence pour le renforcement des capacités lors de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs aux produits chimiques et aux déchets dangereux;

23. Nous engager vis-à-vis des questions mises en relief à la onzième session de la Conférence, à savoir : la mobilisation de ressources pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; les accords multilatéraux et régionaux sur l'environnement en Afrique; le droit de l'environnement; la pauvreté et l'environnement; l'environnement et la santé; l'évaluation environnementale; le renforcement des capacités; la réduction des risques de catastrophe; l'adoption de modes de consommation et de production viables en Afrique; la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en Afrique; l'évaluation de l'environnement; l'évaluation de l'environnement après un conflit; la santé et l'environnement; la gestion des risques de catastrophe; l'initiative relative à la muraille verte pour le Sahara; le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités;

24. Prier la Conférence des Parties à la Convention de Bâle d'approuver, à sa huitième réunion, un flux de financement durable pour la mise en œuvre de la Convention de Bâle en Afrique;

25. Réaffirmer notre adhésion au processus d'établissement du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique en tant qu'outil de surveillance et d'évaluation propice à une gestion

viaible de l'environnement, définir le cadre dans lequel inscrire les évaluations nationales, sous-régionales et régionales intégrées de l'environnement ainsi que les rapports correspondants, et noter avec satisfaction la mise en place aux niveaux national, sous-régional et régional, du Réseau africain d'information sur l'environnement qui permettra d'améliorer l'accès à des données et informations fiables sur l'environnement;

26. Demander aux pays d'Afrique d'utiliser les séries nationales de données Landsat complètes diffusées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et prier ce dernier d'encourager l'exploitation effective de ces séries de données pour la gestion de l'environnement;

27. Appuyer la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable et demander instamment à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et au Programme des Nations Unies pour l'environnement de travailler de concert en vue de soutenir les pays d'Afrique dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de la Décennie qui visent à promouvoir des modes de subsistance et de vie durables ainsi que la viabilité de l'environnement;

28. Demander instamment au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de garantir l'élargissement du projet relatif aux partenariats pour le renforcement des institutions et le développement et du droit de l'environnement en Afrique et son intégration dans le programme de droit de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement;

29. Soutenir la mise en œuvre du plan de convergence de la Commission des forêts d'Afrique centrale sur la gestion durable, l'exploitation et la conservation des écosystèmes forestiers ainsi que la biodiversité en Afrique centrale;

30. Mettre en place une politique et un programme d'appui cohérents pour les petits Etats insulaires en développement compte tenu de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, adoptée par la réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, qui s'est tenue à Port-Louis (Maurice) en janvier 2005;

31. Continuer d'encourager le renforcement des capacités pour utiliser l'évaluation environnementale dans les activités de développement en Afrique;

32. Inviter les gouvernements à contribuer au Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, notamment en participant activement à son deuxième examen intergouvernemental, pour que les priorités de l'Afrique soient prises en compte dans la mise en œuvre du Programme d'action;

33. Constituer des partenariats mutuellement avantageux avec les organisations non gouvernementales et initiatives africaines concernées par l'environnement, afin de garantir la viabilité de l'environnement de l'Afrique dans le cadre du développement durable;

34. Encourager les pays d'Afrique à participer pleinement à la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la deuxième réunion des Parties au Protocole de Kyoto ainsi qu'à la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, afin de mettre en exergue les questions importantes pour l'Afrique;

35. Reconnaître notre responsabilité partagée dans le cadre d'une approche durable de la gestion des éléphants qui protège et renforce la diversité biologique et soutienne les pays d'Afrique concernés;

36. Donner effet aux décisions adoptées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa onzième session, tenue à Brazzaville le 26 mai 2006;

37. Demander au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de présenter au Conseil exécutif de l'Union africaine le rapport de la onzième session de la Conférence, y compris la Déclaration de Brazzaville et ses autres annexes;

38. Rendre hommage au Président du Congo et au peuple congolais pour l'accueil chaleureux réservé aux participants ainsi que pour son hospitalité, les excellentes installations mises à disposition et le soutien généreux du Gouvernement et du peuple congolais à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa onzième session, qui ont largement contribué au succès de la session.

Annexe II

Décisions et résolution adoptées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa onzième session

Décision 1 : Mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Décidons :

- a) De prier la Commission de l'Union africaine :
 - i) D'apporter un soutien politique de haut niveau pour assurer la réussite de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
 - ii) De renforcer sa composante « environnement » et celles des services techniques compétents des communautés économiques régionales;
 - iii) De mettre en place des mécanismes de communication appropriés entre les pays et les communautés économiques régionales;
- b) De demander instamment aux partenaires du développement d'aider à fournir les ressources nécessaires au renforcement des capacités des communautés économiques régionales pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs responsabilités;
- c) De demander au Fonds pour l'environnement mondial et autres partenaires du développement d'apporter un soutien financier à l'exécution des programmes et projets s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action, aux niveaux national et sous-régional;
- d) De prier le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'apporter un appui technique aux communautés économiques régionales pour qu'elles puissent finaliser les plans d'action sous-régionaux de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
- e) De prier le Programme des Nations Unies pour l'environnement de maintenir et développer plus avant ses modules thématiques pour une application cohérente des accords sur l'environnement afin qu'ils couvrent les accords pour tous les Etats africains, et d'y inclure d'autres sujets pertinents;
- f) De prier en outre le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Union mondiale pour la nature et les partenaires du développement de fournir aux pays africains un appui financier pour qu'ils puissent mettre au point et maintenir des modules thématiques, en vue d'une application cohérente des accords sur l'environnement;
- g) De prier la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique de renforcer la facilitation des consultations, de la coordination et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies pour le groupe thématique des organismes des Nations Unies relevant du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique qui traitent des questions d'environnement, de population et d'urbanisation, ainsi que pour les sous-groupes qui traitent des questions de ressources en eau, d'énergie, de biotechnologie, de risques biotechnologiques et de remise en état de l'environnement après les conflits et les autres sous-groupes compétents;
- h) De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de mobiliser un soutien pour élargir avec succès le Partenariat pour le développement du droit de l'environnement et des institutions en Afrique et l'intégrer comme il se doit au programme de droit de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre d'Etats africains en termes de fourniture de services consultatifs et d'activités d'assistance technique aux échelons régional, sous-régional et national;
- i) De prier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de renforcer le soutien technique qu'elle apporte aux pays africains pour mettre en œuvre le Plan d'action

de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, en particulier pour la gestion des écosystèmes transfrontières;

j) De prier les pays d'exécuter les projets relevant du Plan d'action en se conformant à l'esprit du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;

k) De maintenir une communication effective entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, les organes compétents de l'Union africaine et les communautés économiques régionales;

Décision 2 : Liens institutionnels et harmonisation des activités dans le contexte de la mise en œuvre de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Commission ministérielle africaine sur l'environnement,

Notant avec satisfaction l'adoption du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique par l'Union africaine à son Sommet de Maputo en juillet 2003,

Réaffirmant que le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique est un programme à long terme constituant une stratégie cohérente visant à promouvoir le développement durable de l'Afrique,

Réaffirmant en outre notre engagement à mettre en œuvre concrètement le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Sachant que la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique contribuera à développer la capacité dont dispose le continent africain pour appliquer les accords régionaux et internationaux sur l'environnement et pour relever efficacement les défis environnementaux qui se posent à l'Afrique,

Reconnaissant le soutien fourni par les pays africains, les secrétariats du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Fonds pour l'environnement mondial et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et les partenaires du développement de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Nous félicitant des offres faites par les pays africains et les partenaires du développement durant la Conférence des partenaires sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, tenue à Alger, les 15 et 16 décembre 2003, et à Dakar, les 15 et 16 mars 2005;

Reconnaissant l'attachement des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine aux liens entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et l'Union africaine, ainsi qu'exprimé au paragraphe 9 de la Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau, adoptée par l'Union africaine à son deuxième Sommet extraordinaire tenu à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 27 février 2004,

Décidons :

a) De poursuivre le but que s'est fixé la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de devenir un comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine séparé et distinct*;

b) De veiller à ce que l'intégration de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à l'Union africaine ne compromette pas les activités de la Conférence mais qu'elle renforce et élargisse ses travaux et consolide les liens qui existent déjà entre la Conférence et le Programme des Nations Unies pour l'environnement et les autres partenaires actuels;

c) De préconiser l'établissement d'autres liens entre la Conférence et d'autres organes compétents de l'Union africaine;

* Un Comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine est un organe ministériel qui fournit des avis et des orientations politiques à l'Union africaine par l'intermédiaire du Conseil exécutif, pour toute question relevant de sa compétence.

- d) De fournir des orientations générales sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
- e) De suivre la mise en œuvre du Plan d'action avec les communautés économiques régionales;
- f) De coopérer avec les organisations et organes internationaux et régionaux compétents ainsi qu'avec la société civile pour toutes les questions stratégiques relatives à la mise en œuvre du Plan d'action;
- g) De coopérer et d'établir des liens avec d'autres institutions compétentes comme le Conseil des ministres africains chargés de l'eau pour toutes les questions stratégiques relatives à la mise en valeur du plan d'action;
- h) De continuer à mobiliser un soutien politique pour une mise en œuvre réussie du Plan d'action;
- i) De prier le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, agissant avec le soutien du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la Commission de l'Union africaine, d'obtenir un financement durable pour soutenir la collaboration entre la Conférence et les communautés économiques sous-régionales afin que la Conférence puisse entreprendre ses activités dans le contexte de la mise en œuvre du Plan d'action;
- j) De revoir périodiquement les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action en vue de faire des recommandations appropriées;
- k) De préconiser l'harmonisation des initiatives environnementales actuelles et nouvelles, dans le cadre de mise en œuvre du Plan d'action.

Décision 3 : Statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Conscients du mandat conféré à la Conférence par les ministres lors de la huitième session de la Conférence tenue à Abuja (Nigéria) du 3 au 6 avril 2000, figurant au paragraphe 31 du rapport du segment ministériel de la session,¹

Conscients également du mandat conféré à la Conférence par les ministres à la neuvième session de la Conférence tenue à Kampala (Ouganda) les 4 et 5 juillet 2002, figurant dans la décision 4 adoptée par la Conférence à sa neuvième session,

Ayant à l'esprit la demande faite au Secrétariat par les ministres à la dixième session de la Conférence tenue à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) les 29 et 30 juin 2004, figurant dans la décision 3 adoptée par la Conférence à sa dixième session,

Notant que de nouvelles consultations intergouvernementales sont en cours, nécessitant de suivre de près l'évolution d'autres initiatives relevant de l'Union africaine,

Décidons :

- a) De noter avec satisfaction les efforts du Secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour faciliter l'achèvement du document concernant les statuts révisés;
- b) De noter également que l'évolution des structures de l'Union africaine pourrait avoir des incidences sur la Conférence;
- c) De prier le Secrétariat de différer le processus de révision des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement jusqu'à la mise en place complète des structures institutionnelles de l'Union africaine et de faire rapport à ce sujet à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, à sa douzième session, sur les progrès accomplis;

¹ UNEP/AMCEN/8/7.

Décision 4 : Etat et utilisation du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant la décision 5 de la Conférence relative aux ressources financières adoptée à sa huitième session à Abuja (Nigéria) le 6 avril 2000,

Rappelant en outre sa décision 4 sur la mobilisation des ressources, prise à sa session extraordinaire tenue à Nairobi (Kenya) le 16 octobre 2001,

Notant sa décision 8 sur la mobilisation des ressources et l'état du Fonds général d'affectation spéciale, en date du 7 juillet 2002, adoptée à sa neuvième session à Kampala (Ouganda) le 5 juillet 2002,

Notant sa décision 4 sur l'état et l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale adoptée à sa dixième session à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne) le 30 juin 2004,

Reconnaissant que l'Afrique prend actuellement des mesures pour relever ses défis environnementaux dans le cadre d'initiatives majeures telles que le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Conscients que la mise en œuvre de ces initiatives environnementales, en particulier du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, exigera des ressources humaines et financières additionnelles,

Exprimant notre satisfaction aux gouvernements qui ont versé des contributions au Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence et, à cet égard, exprimant également notre satisfaction aux partenaires du développement pour leur soutien,

Appréciant le soutien financier et technique que le Programme des Nations Unies pour l'environnement fournit à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Reconnaissant que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement doit financer ses activités de base,

Ayant à l'esprit l'évolution des liens entre l'Union africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement ainsi que les incidences de cette évolution sur le financement des activités de la Conférence,

Décidons :

- a) De demander instamment aux gouvernements de n'épargner aucun effort pour verser les contributions qu'ils doivent au Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,
- b) Que le Secrétariat devrait, en consultant pour ce faire le Bureau, préparer des propositions en vue du parrainage de certaines activités de la Conférence y compris les réunions du Bureau;
- c) Que le Secrétariat devrait, en consultation avec le Bureau et la Commission de l'Union africaine, faire des propositions en vue du parrainage des sessions ordinaires et extraordinaires de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
- d) Que la Conférence devrait exprimer ses remerciements au Programme des Nations Unies pour l'environnement et prier instamment le Directeur exécutif de continuer de fournir un soutien à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;

e) Que les intérêts perçus par le Fonds général d'affectation spéciale pourraient être utilisés et que le Secrétariat préparera des propositions concernant l'utilisation des intérêts perçus par le Fonds général d'affectation spéciale en vue de les soumettre au Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour approbation avant exécution;

f) Que le Fonds général d'affectation spéciale devrait continuer d'être géré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement tant que le Secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement restera au sein de cette organisation;

g) Que le Secrétariat devrait continuer de faire rapport sur l'état et l'utilisation du Fonds général d'affectation spéciale aux réunions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

Décision 5 : Mise en œuvre d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et autres questions relatives à la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville (Congo) les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant le lancement de l'élaboration d'une Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans sa décision SS.VII/3 du 15 février 2002, entérinée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement dans sa décision 5 adoptée à sa dixième session ordinaire le 30 juin 2004,

Rappelant également la volonté d'élaborer l'Approche stratégique manifestée par les chefs d'Etat et de gouvernement dans le Plan d'application adopté par le Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg, le 4 septembre 2002 ainsi que dans le Document final du Sommet mondial de 2005 adopté par l'Assemblée générale lors de la réunion plénière de haut niveau de sa soixantième session tenue à New York le 16 septembre 2005,

Notant la contribution importante faite à l'élaboration de l'Approche stratégique par la tenue de consultations régionales, y compris celles pour les pays d'Afrique à Abuja (Nigéria), du 24 au 26 mai 2004 et à Saly (Sénégal), du 15 au 18 mars 2005,

Se félicitant de l'achèvement et de l'adoption de l'Approche stratégique par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa première session tenue à Dubaï (Emirats arabes unis) le 6 février 2006 et de l'adoption ultérieure de l'Approche le 9 février 2006 par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans sa décision SS.IX/1,

Applaudissant la création d'un programme de démarrage rapide pour soutenir le renforcement initial des capacités et l'exécution des activités au titre de l'Approche stratégique dans les pays en développement, les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement et les pays à économie en transition,

Prenant note avec gratitude des contributions du Gouvernement sud-africain et d'autres donateurs au Fonds d'affectation spéciale du programme de démarrage rapide,

Rappelant la décision 23/9, adoptée par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement le 25 février 2005 à sa vingt-troisième session tenue à Nairobi (Kenya), qui prie le Directeur exécutif de prévoir, à titre prioritaire, les crédits appropriés pour la mise en œuvre des responsabilités conférées au Programme des Nations Unies pour l'environnement au titre de l'Approche stratégique ainsi que des crédits pour les activités destinées à aider les pays en développement et les pays à économie en transition à appliquer l'Approche stratégique, notamment dans le cadre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités,

Prenant note des mesures initiales prises pour élaborer un plan africain d'action régionale pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique,

Décidons :

a) D'entériner l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en tant que cadre politique pour soutenir la réalisation de l'objectif énoncé dans le Plan d'application de Johannesburg consistant à faire en sorte que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et

produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum;

- b) De prier instamment les gouvernements de désigner des correspondants nationaux de l'Approche stratégique et de mettre en place des dispositifs interministériels ou interinstitutionnels pour superviser la mise en œuvre de l'Approche stratégique au niveau national;
- c) De souligner la nécessité de mettre en œuvre l'Approche stratégique sur une base inclusive multipartite et multisectorielle, faisant appel aux représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales et du secteur privé provenant de tous les secteurs concernés, notamment l'agriculture, l'environnement, la santé, l'industrie et le travail;
- d) De demander instamment aux gouvernements de commencer la planification de plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, sur la base des activités déjà entreprises dans le contexte des accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ainsi que les accords régionaux sur l'environnement tels que la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique;
- e) D'encourager la prise en compte du caractère multisectoriel de la sécurité chimique et des déchets dangereux en tant que question concernant le développement durable ainsi que des aspects relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux dans les stratégies et programmes nationaux de planification, le cas échéant;
- f) D'encourager la recherche d'approches régionales éventuelles pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, lorsque des synergies peuvent être identifiées, y compris par la tenue de consultations régionales et sous-régionales et l'élaboration ultérieure d'un plan d'action régional pour l'Afrique;
- g) De prier l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et des organisations sous-régionales telles que l'Union du Maghreb arabe, le marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, la Communauté de développement de l'Afrique australe, les Centres régionaux de la Convention de Bâle et autres à participer activement à la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le cadre des efforts déployés par les gouvernements africains pour réaliser les objectifs de développement durable et d'élimination de la pauvreté;
- h) D'exhorter les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale d'accorder la priorité aux besoins des pays africains lors de la mise au point d'activités destinées à soutenir la mise en œuvre de l'Approche stratégique dans le cadre des programmes de travail et des mandats de ces organisations;
- i) D'appuyer des plans pour la tenue d'un colloque sur le trafic international illicite de produits chimiques dangereux organisé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en collaboration avec les Gouvernements de la République tchèque et de l'Allemagne, lequel devrait aussi aborder la question des déchets dangereux, conformément au chapitre 19 d'Action 21, tel qu'adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio en janvier 1992;
- j) De prier les partenaires internationaux et régionaux d'appuyer les efforts visant à renforcer l'aptitude des Centres régionaux de la Convention de Bâle à entreprendre des activités de développement des capacités pour la gestion des produits chimiques et des déchets dangereux dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement y relatifs en Afrique, conformément aux objectifs de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Décision 6 : Rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et Réseau d'information sur l'environnement en Afrique

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Notant avec satisfaction la parution du deuxième Rapport de la série *l'Avenir de l'environnement en Afrique*, intitulé « Our Environment Our Wealth », qui a pu se faire grâce au soutien continu du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Rappelant les décisions adoptées aux neuvième et dixième sessions de la Conférence, à Kampala en 2002 et à Syrte en 2004, et *réaffirmant en outre* notre adhésion au processus de l'Avenir de l'environnement en Afrique en tant que moyen de suivre le développement durable en Afrique et en tant que cadre permettant d'établir des rapports sur l'environnement aux niveaux national et sous-régional,

Notant avec satisfaction la mise en œuvre aux niveaux national, sous-régional et régional, de la phase pilote du Réseau d'information sur l'environnement en Afrique, grâce auquel l'accès à des données et informations fiables sur l'environnement sera développé,

Reconnaissant le rôle important que ce réseau a joué en renforçant la capacité des pays de favoriser le processus de l'Avenir de l'environnement en Afrique et d'entreprendre des évaluations intégrées de l'environnement au niveau national en vue de contribuer aux rapports nationaux et d'intégrer les aspects environnementaux dans les stratégies de réduction de la pauvreté,

Nous félicitant de la décision prise par le Programme des Nations Unies pour l'environnement d'étendre, avec le soutien des partenaires du développement, les activités du Réseau d'information sur l'environnement en Afrique en passant de 12 pays à 38,

Accueillant avec satisfaction la diffusion par le Programme des Nations Unies pour l'environnement des données Landsat complètes et ses efforts pour appuyer l'exploitation effective de ces séries de données et notant les synergies qui pourraient être établies avec d'autres initiatives comme le projet PUMA (Equipe spéciale chargée de préparer le passage à la deuxième génération de satellites METEOSAT (MSG) en Afrique et le Programme de surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable d'EUMETSAT (AMESD).

Décidons :

- a) De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de continuer à mobiliser l'appui financier pour le renforcement des capacités dans le cadre des processus de l'Avenir de l'environnement en Afrique et du Réseau d'information sur l'environnement en Afrique et d'appuyer la production du troisième rapport de la série *l'Avenir de l'environnement en Afrique* qui constitue un des principaux volets du programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
- b) De demander aux gouvernements de prendre en compte les conclusions et options politiques présentées dans le deuxième rapport de la série *l'Avenir de l'environnement en Afrique* en élaborant et en mettant en œuvre leurs programmes nationaux en matière de protection de l'environnement;
- c) De faire nôtre le projet d'extension du Réseau d'information sur l'environnement en Afrique en passant de 12 pays à 38, en vue de favoriser l'accès aux données, ainsi que leur partage et harmonisation dans la région africaine;
- d) De demander au Programme des Nations Unies pour l'environnement d'étendre encore le Réseau d'information sur l'environnement en Afrique pour qu'il couvre tous les pays africains;
- e) De demander aux gouvernements d'entreprendre périodiquement des évaluations intégrées de l'environnement au niveau national en employant la méthode utilisée pour le processus de l'Avenir de l'environnement en Afrique, en vue de contribuer aux rapports nationaux, et ce en exploitant les données Landsat détaillées diffusées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que les données disponibles dans le cadre d'autres initiatives en Afrique, pour que l'environnement soit intégré aux plans nationaux, y compris aux Documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté.

Décision 7 : Intégration des aspects environnementaux aux programmes visant la réduction des risques de catastrophe dans le contexte de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Constatant avec préoccupation que l'Afrique continue de subir des catastrophes naturelles et anthropiques dévastatrices avec des conséquences économiques, sociales et environnementales graves, notamment pour la survie, la dignité et le bien-être de ses populations,

Se déclarant préoccupés par les conséquences économiques, sociales et environnementales des catastrophes sur les pays concernés à court, moyen et long termes,

Se félicitant du rapport de l'Union africaine sur les conclusions de la première réunion de la Conférence ministérielle africaine sur la réduction des risques de catastrophe,

Notant avec satisfaction la recommandation de cette Conférence préconisant l'incorporation des aspects environnementaux dans la Stratégie de réduction des risques de catastrophe afin d'atténuer la gravité des catastrophes et de faciliter le relèvement et la remise en état après une catastrophe,

Prenant acte des informations communiquées par la Commission de l'Union africaine sur les conclusions de la réunion ministérielle sur la réduction des risques de catastrophe et de la décision du Conseil exécutif approuvant le programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la réduction des risques de catastrophe, adoptée en janvier 2006,

Remerciant la Commission de l'Union africaine de tenir la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement régulièrement informée de ses activités au niveau du continent dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et des efforts qu'elle déploie en vue de l'application de la décision du Conseil exécutif,

Notant que les gouvernements africains se doivent de participer davantage aux forums internationaux et régionaux sur la réduction et la gestion des risques,

Décidons :

- a) De demander instamment aux gouvernements de prendre en compte la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et programmes de développement, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté et les évaluations communes des pays au titre du Cadre d'assistance des Nations Unies au développement, en vue d'appuyer et de mieux faire comprendre et connaître les liens entre la réduction des risques de catastrophe et le développement;
- b) D'inviter les gouvernements à élaborer et réexaminer des politiques, lois, plans et programmes de gestion des catastrophes pour tenir compte des aspects environnementaux, notamment de ceux relatifs à l'utilisation des terres, aux rivières et bassins lacustres et aux plaines alluviales;
- c) De prier les gouvernements de soutenir et d'élaborer des programmes de renforcement des capacités, y compris les activités visant à améliorer les capacités institutionnelles, les programmes de formation et d'éducation à la gestion des urgences environnementales, portant sur les questions de prévention, de préparation, d'intervention et d'atténuation pour mise en œuvre aux niveaux national et local;
- d) De prier les gouvernements de promouvoir le renforcement de la coopération et de la coordination en matière de prévention et d'atténuation, de préparation et d'interventions, d'évaluation, de relèvement et de remise en état dans le cadre des urgences environnementales;
- e) D'inviter les partenaires du développement à l'échelle du système des Nations Unies, y compris le secteur privé et la société civile, à soutenir les gouvernements dans la promotion de l'intégration des aspects environnementaux liés à la gestion des catastrophes;
- f) D'inviter l'Organisation des Nations Unies et la communauté des donateurs à financer la participation des gouvernements africains aux forums internationaux sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe en vue de favoriser le renforcement des liens et l'intégration du volet environnemental dans les aspects humanitaires des catastrophes naturelles et anthropiques sur le continent;
- g) D'inviter les partenaires du développement à aider l'Afrique à mettre en place des centres sous régionaux de réduction et de gestion des risques de catastrophes;

Décidons en outre :

- h) De nous engager à appliquer la décision du Conseil exécutif de l'Union africaine au niveau national;
- i) D'exhorter les partenaires de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, notamment le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles de l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement à fournir une assistance aux gouvernements nationaux en vue de l'exécution du programme d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale africaine de réduction des risques de catastrophe.

Décision 8 : Mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant les recommandations en matière de gouvernance internationale de l'environnement et la décision du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement adoptée à sa septième session extraordinaire, à laquelle ont participé des ministres des pays d'Afrique, préconisant l'élaboration d'un plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique et le renforcement des capacités en vue d'accroître la fourniture, au niveau national, d'une aide pour le renforcement des capacités et d'un appui technologique dans le domaine de l'environnement,

Nous félicitant de l'adoption du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa vingt-troisième session tenue en février 2005, en tant qu'approche convenue à l'échelon intergouvernemental pour améliorer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition, et du Plan de mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux fins du Plan stratégique de Bali, présenté à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement tenu à Dubaï en février 2006,

Prenant note avec satisfaction de l'incorporation dans le Plan stratégique de Bali des contributions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et de la prise en considération de la stratégie et des priorités régionales africaines dans le domaine de l'environnement, notamment de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Prenant également note de la promotion de la coopération Sud-Sud pour ce qui est de faciliter l'appui technologique et le renforcement des capacités dans le cadre du Plan stratégique de Bali et accueillant favorablement les mesures prises par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour amorcer des consultations Sud-Sud à Jakarta (Indonésie),

Accueillant avec satisfaction l'appui prévu aux forums ministériels régionaux sur l'environnement afin de leur permettre de jouer un rôle dans la mise en œuvre et l'examen du Plan stratégique de Bali et dans l'identification des nouveaux besoins et priorités devant être examinés par le Conseil d'administration et pris en considération par le Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Accueillant en outre avec satisfaction les dispositions du Plan stratégique de Bali encourageant les organismes ministériels africains régionaux chargés de l'environnement, leurs organes subsidiaires et les autres organes concernés à examiner le Plan, formuler des recommandations politiques, identifier des priorités sur une base régulière et à recommander des approches stratégiques pour la mise en œuvre des éléments correspondants du Plan dans leur sous-région,

Nous félicitant également du mémorandum d'accord entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement sur une collaboration au niveau de la mise en œuvre conjointe du Plan stratégique de Bali à l'échelon national conformément aux recommandations de la gouvernance internationale de l'environnement,

Remerciant le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'avoir lancé un projet pilote de mise en œuvre du Plan stratégique de Bali dans six pays d'Afrique, et notant l'élargissement de la portée de l'examen des aspects environnementaux de l'eau dans quatre de ces pays,

Décisions :

- a) De prier les gouvernements par l'entremise de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, d'accélérer la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali en Afrique en examinant et en définissant les besoins prioritaires régionaux en matière d'appui technologique et de renforcement des capacités lors de la prochaine session ordinaire de la Conférence, et en formulant des recommandations relatives aux approches politiques et stratégiques pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- b) De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de fournir un appui supplémentaire aux six pays concernés par le projet pilote pour la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali en Afrique, et de reproduire le projet dans d'autres pays de la région Afrique, compte tenu des leçons tirées de l'expérience acquise avec le projet pilote ainsi que des initiatives, priorités et besoins régionaux, sous-régionaux et nationaux dans le domaine de l'environnement et de renforcer l'incorporation dans ces projets d'un examen approfondi des aspects environnementaux liés à l'eau, comme amorcé dans quatre des six pays du projet pilote;
- c) De demander également au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et aux chefs d'autres organismes des Nations Unies en mesure de le faire, de fournir un appui ou une coordination en vue de l'instauration d'une coopération Sud-Sud en matière d'appui technologique et de renforcement des capacités, notamment parmi et entre les pays d'Afrique par, entre autres, le renforcement des capacités des institutions nationales, sous-régionales et régionales à servir de centres d'excellence pour améliorer la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali aux niveaux régional, sous-régional et national;
- d) D'encourager le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à accélérer la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'une exécution rapide et coordonnée du Plan stratégique de Bali et à renforcer encore la participation active du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux processus environnementaux au niveau national;
- e) De prier les gouvernements d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali dans leurs pays respectifs, y compris en mettant en place des structures institutionnelles de coordination pertinentes et appropriées, et de chercher des moyens et des mécanismes novateurs de mobilisation de ressources nationales pour compléter les ressources internationales mobilisées par le truchement des partenaires bilatéraux et multilatéraux;
- f) De prier nos partenaires bilatéraux et multilatéraux du développement de promouvoir et d'utiliser le Plan stratégique de Bali, notamment en élevant les besoins sectoriels au rang de priorités stratégiques nationales, en tant que mécanisme renforcé pour la coordination de la fourniture cohérente d'un appui technologique et d'une aide au renforcement des capacités en vue d'accroître celles des pays d'Afrique à satisfaire à leurs besoins et leurs priorités en matière de développement ainsi qu'à réaliser les objectifs convenus au niveau international.

Décision 9 : Initiative relative à la muraille verte pour le Sahara

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Prenant acte du rapport de la Commission de l'Union africaine sur l'Initiative relative à la muraille verte pour le Sahara,

Louant le Président Olusegun Obasanjo ainsi que le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria pour cette initiative,

Louant en outre la Commission de l'Union africaine pour ses efforts en vue de faciliter les consultations visant à élaborer un programme d'action afin de mettre en œuvre l'Initiative relative à la muraille verte pour le Sahara,

Encourageant la Commission de l'Union africaine à poursuivre ses efforts pour achever rapidement l'élaboration du programme d'action,

Prenant note de l'expérience passée et des initiatives actuelles, notamment des projets de barrière verte en Algérie et de ceinture verte en Afrique du Nord, ainsi que des activités entreprises

actuellement dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification,

Décidons :

a) De prier le Programme des Nations Unies pour l'environnement, d'autres organismes des Nations Unies, le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Banque mondiale et d'autres partenaires du développement de coopérer avec la Commission de l'Union africaine et de présenter à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa prochaine session ordinaire un rapport sur les progrès réalisés en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Initiative susmentionnée;

b) De prier les membres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de suivre à l'échelon national l'invitation de la Commission à désigner des ministres et experts appropriés pour faire partie des comités directeurs et techniques de cette Initiative.

Décision 10 : Mobilisation de ressources pour l'exécution de projets et programmes environnementaux à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant la Déclaration d'Alger pour un Partenariat mondial sur l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée le 16 décembre 2003 par les Ministres africains de l'environnement lors de la première Conférence des partenaires, ainsi que les engagements pris par les pays africains et les partenaires du développement à mettre en œuvre le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant la Déclaration de Dakar pour le renforcement du Partenariat en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée le 16 mars 2005 par les Ministres africains de l'environnement lors de la deuxième Conférence des partenaires qui a proposé la création d'un fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement, l'utilisation des mécanismes de financement qui existent au sein des communautés économiques sous-régionales et d'autres organisations sous-régionales, et le recours à des mécanismes inter-Etats pour mettre en œuvre des programmes conjoints, le cas échéant,

Rappelant en outre la résolution priant la Conférence et ses partenaires de proposer d'autres mécanismes de mobilisation et d'allocation des ressources pour financer les projets et programmes prioritaires du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Notant avec satisfaction l'issue de la réunion consultative sur l'annulation de la dette organisée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à Nairobi le 26 octobre 2005,

Exprimant nos remerciements au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour avoir parrainé la réunion consultative et lui avoir fourni un appui technique,

Décidons :

a) De prier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et les chefs d'autres institutions compétentes de continuer de fournir un soutien technique aux pays africains pour qu'ils puissent développer leurs capacités de manière à assurer un financement durable de la mise en œuvre de programmes et projets environnementaux rentables aux niveaux national, sous-régional et régional;

b) De renouveler notre engagement à dégager des ressources pour la mise en œuvre, aux niveaux national, sous-régional et régional, des priorités définies dans le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;

c) De prier instamment les partenaires du développement de l'Afrique, le secteur privé, la société civile, et les organisations internationales et les gouvernements d'améliorer le soutien qu'ils apportent à la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale;

d) De prier instamment les pays de mettre en place des cadres de concertation entre les ministres de l'environnement et les ministres de l'économie et des finances afin d'assurer l'intégration

et la prise en compte du volet environnemental dans les programmes nationaux de développement durable, y compris la recherche-développement et le développement des capacités;

e) De prier instamment le Fonds pour l'environnement mondial et d'autres donateurs d'appuyer substantiellement les efforts et les buts des pays africains et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique dans le contexte du Plan d'action de l'Initiative environnementale;

f) De prier le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial de continuer à appuyer l'initiative TerrAfrica et son Programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres, en tant qu'élément clé pour faire progresser davantage la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, et de promouvoir les efforts visant à élargir la portée des projets de gestion durable des terres en Afrique subsaharienne;

g) De prier le Fonds pour l'environnement mondial de revoir le Dispositif d'allocation des ressources en tenant compte des préoccupations exprimées au cours des réunions consultatives organisées par le secrétariat du Fonds avec les pays africains, y compris l'intégration de critères sur la vulnérabilité face aux changements climatiques dans le calcul de ses allocations.

Décision 11 : Fonds africain pour l'environnement

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant la décision 10 adoptée par l'Union africaine à son deuxième Sommet tenu à Maputo en juillet 2003, relative au Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant la Déclaration d'Alger pour un partenariat mondial sur l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée le 16 décembre 2003 par les Ministres africains de l'environnement lors de la première Conférence des Partenaires, et les engagements pris par les pays africains et les partenaires du développement à mettre en œuvre le Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Rappelant également la Déclaration de Dakar pour le renforcement du partenariat en vue de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, adoptée le 16 mars 2005 par les Ministres africains de l'environnement lors de la deuxième Conférence des Partenaires, qui a proposé la création d'un Fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement,

Prenant note de la réunion consultative tenue à ce sujet en 2005 entre le Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le Président de la Banque africaine de développement,

Prenant également note de l'étude préliminaire de faisabilité sur la création du Fonds africain pour l'environnement,

Décidons :

a) De poursuivre notre engagement à créer le Fonds africain pour l'environnement qui relèverait de la Banque africaine de développement et d'inviter les ministres de l'économie et des finances à assumer la responsabilité de la création du Fonds;

b) De transmettre la présente demande sollicitant la création du Fonds africain pour l'environnement au Président de la Banque africaine de développement et de l'inviter à la soumettre au Conseil d'administration et, le cas échéant, au Conseil des gouverneurs de la Banque pour examen et exécution éventuelle;

c) De prier en outre le Président de la Banque africaine de développement de faciliter la création rapide du Fonds sur la base de l'étude préliminaire de faisabilité;

d) D'inviter les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine à proposer leur appui politique à la création rapide du Fonds africain pour l'environnement dans le cadre de la Banque africaine de développement.

Résolution sur les activités du Bureau

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Brazzaville les 25 et 26 mai 2006, à l'occasion de la onzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Conscients des défis que la Conférence doit relever, y compris la nécessité d'instaurer des liens avec l'Union africaine et d'autres partenaires, lesquels exigent des consultations continues et un suivi rigoureux,

Ayant à l'esprit la nécessité pour le Bureau de la Conférence d'assurer la continuité des travaux de la Conférence pendant les périodes intersessions,

Tenant compte de l'article 15 des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, définissant la composition du Bureau,

Décidons :

a) D'inviter le Président sortant à participer aux réunions du Bureau en exercice de la Conférence pendant un an après l'expiration de son mandat, sous réserve qu'il continue à remplir les fonctions de ministre de l'environnement au sein de son gouvernement, afin d'assurer la continuité et la progression des activités du Bureau;

b) D'inviter un membre du Bureau sortant, qui continue à remplir les fonctions de ministre de l'environnement au sein de son gouvernement, à participer aux réunions du Bureau en exercice, au cas où le Président sortant ne détiendrait plus ce portefeuille.

Annexe III

Liste des participants

Gouvernements

Afrique du Sud

Hon. Mr. M.C.J. Van Schalkwyk
Minister
Ministry of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3611/ 465 7240-41
Fax : (+27 12) 322 0082/ 465 3216
Mél. : bburnett@deat.gov.za
hventer@deat.gov.za

Mr. Johann Durand
Director
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3611/465 7240-1
Fax : (+27 12) 322 0082/465 3216
Mél. : jdurand@deat.gov.za

Ms. Pamela Yako
Director General
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X477
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3529
Fax : (+27 12) 322 4832
Mél. : pyako@deat.gov.za

Ms. Leseho Sello
Chief Director
Biodiversity Branch
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X477
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3696
Fax : (+27 12) 320 0896
Mél. : Lsello@deat.gov.za

Mr. Zaheer Fakir
Director
International Governance and Resource
Mobilization
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3828/(+27 82) 653 0630
Fax : (+27 12) 310 3541
Mél. : zfakir@deat.gov.za

Ms. Mukondi Madzivhandila
Deputy Director
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3529
Fax : (+27 12) 322 4832
Mél. : mmadzivhandila@deat.gov.za

Inspector J.J. (Rinus) Benadie
SAPS VIP Member
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3611/
(+27 21) 465 7240-41
Fax : (+27 12) 322 0082/(+27 21) 465 3216
Mél. : bburnett@deat.gov.za

Ms. Efa F. Methi
Deputy Director - International Governance
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3811
Fax : (+27 12) 322 0082
Mél. : ekola@deat.gov.za

Mr. Fundisile Mketeni
Deputy Director General
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 310 3100
Fax : (+27 12) 320 0025
Mél. : fmketeni@deat.gov.za

Algérie

M. Ahcene Telailia
Ambassade d'Algérie en République de
Congo
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 811 737
Fax : (+242) 815 477

Angola

Mr. Graciano Francisco Domingos
Assistant Minister
Ministry of Urban Affairs and Environment
Luanda
Angola
Tél. : (+244) 222 310 003
Mél. : minua@snet.co.ao

Mr. Pedro Kiala Bunga
First Secretary
Embassy of Angola in the République-Unie de
Tanzanie
P.O. Box 20793
Dar es-Salaam
Tanzanie
Tél. : (+255) 074 306 1816
Mél. : kialabunga52@yahoo.br

Mr. Antonio Nascimento
Head of Department
Department for Natural Resources
Ministry of Urban Affairs and Environment
P.O. Box 83
Luanda
Angola
Tél. : (+244) 912 527 053
Mél. : kidimambeko@yahoo.br

Mr. Joao da Costa Vintem
Ministry of Urban Affairs and Environment
Building Atlantico 30
4 de Fevereiro Avenue
Luanda
Angola
Tél. : (+244) 222 310 517/310 003/
244 923 9468 (Mob.)
Mél. : minua@snet.co.ao
vintem@hotmail.com

Bénin

S.E. M. Jean-Pierre Babatounde
Ministre
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
01 BP 3621
Cotonou
Bénin
Tél. : (+229) 2131 5058
Fax : (+229) 2131 5081

M. C. Theophile Worou
Directeur de l'environnement
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
01 BP 364
Cotonou
Bénin
Tél. : (+229) 2131 0534/2131 2065
Fax : (+229) 2131 5081
Mél. : theo-worou@yahoo.fr

Burkina Faso

M. O. Bertrand Zida
Secrétaire général
Ministère de l'environnement et du cadre de
vie
Ouagadougou
Burkina Faso
Tél. : (+226) 5030 7039

M. Traore Alain Edouard
Secrétaire permanent
Conseil national pour l'environnement et le
développement durable
Ouagadougou
Burkina Faso
Tél. : (+226) 5031 3166
Fax : (+226) 5031 6491
Mél. : taedkiri@gmail.com

Burundi

S.E. Mme Odette Kayitesi
Ministre
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'environnement et du tourisme
BP 631
Bujumbura
Burundi
Tél. : (+257) 224 979/226 718
Fax : (+257) 228 902
Mél. : okayitesi125@yahoo.fr

Mme Marie Rose Kabura
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'environnement et du tourisme
BP 631
Bujumbura
Burundi
Tél. : (+257) 254 256/224 315/938 502
Fax : (+257) 228 902
Mél. : kaburamr@yahoo.fr

Cameroun

M. Tchala Abina François
Inspecteur général
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
BP 12 489
Yaoundé
Cameroun
Tél. : (+237) 222 6909/231 5965
Fax : (+237) 222 1225
Mél. : franctchala@yahoo.fr

M. Moussa Seibou
Correspondant NEPAD, S/D Coopération
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
Yaoundé
Cameroun
Tél. : (+237) 765 7558
Fax : (+237) 223 6051
Mél. : moussaseibou@yahoo.fr

Congo

S.E. M. Henri Djombo
Ministre
Ministère de l'environnement
BP 58
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 677 7711/677 8700
Fax : (+242) 814 136
Mél. : hdjombo@yahoo.fr

M. Germain Kombo
Ministère de l'environnement
BP 58
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 678 5319
Fax : (+242) 814 136
Mél. : kombo_g@yahoo.fr

M. Benjamin Dzaba-Boungoo
Directeur général de l'environnement
Ministère de l'environnement
BP 958
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 661 0441
Fax : (+242) 525 9881
Mél. : dzabadorl@yahoo.fr

M. Rubain Adouki
Directeur des stratégies et des politiques
d'intégration économique
Ministère du plan, de l'aménagement du
territoire, de l'intégration économique et du
NEPAD
BP 15273
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 662 1919
Fax : (+242) 528 2897
Mél. : rubain_adouki@yahoo.fr

M. Edmond Makimouha
Directeur du droit, de l'éducation à,
l'environnement et de la coopération
Direction générale de l'environnement
BP 958
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 664 6084
Mél. : mak_edmond@yahoo.fr

M. Jean Nanga Maniane
Point Focal Brosecurte
Ministère de l'environnement
BP 98
Brazzaville
Congo
Mél. : mak-edmond@yahoo.fr

Marie Agathe Makelola
Coordinatrice Projet POPs
Ministère de l'environnement
BP 958
Brazzaville
Congo
Tél. : (+242) 556 6822
Mél. : mak_edmond@yahoo.fr

Côte d'Ivoire

Mme Kaba Nasseré
Coordinatrice a.i.
Unité de coordination régionale du Plan
d'action pour l'Afrique de l'Ouest et
l'Afrique centrale (WACAF/RCU)
PNUE a.b.s. Département de l'environnement
Ministère de l'environnement, des eaux et des
forêts
BP 153
Abidjan 20
Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 2021 0495
Fax : (+225) 2021 0495
Mél. : kaba@cro.orstom.ci

M. Kouassi Kouame Nguettia
 Conseiller technique auprès du Ministre
 Ministère de l'environnement, des eaux et des
 forêts
 BP 650
 BP 153
 Abidjan 20
 Côte d'Ivoire
 Tél. : (+225) 2021 1183
 Fax : (+225) 2021 1183
 Mél. : nguettass@yahoo.fr

Djibouti

M. Dini Abdallah Omar
 Directeur de l'environnement
 Ministère de l'habitat, de l'urbanisme, de
 l'environnement et de l'aménagement du
 territoire
 BP 11
 Djibouti
 Tél. : (+253) 358 522/358 357
 Fax : (+253) 351 618

Egypte

Dr. Mohamed Sayed Khalil
 Chief Executive Officer
 Egyptian Environmental Agency (EEA)
 30 Misr Helwan El-Zyrae Road
 Maadi
 Le Caire
 Egypte
 Tél. : (+20 2) 525 6450/525 6454
 Fax : (+20 2) 525 6454

Mr. George Tawfik Kondos
 Senior Advisor to the Minister for Foreign
 Relations
 International Relations, Technical
 Cooperation, Planning and Follow-up
 Ministry of State for Environmental Affairs
 Egyptian Environmental Affairs Agency
 30 Misr Helwan El-Zyraie Road
 Maadi
 P.O. Box 11728
 Le Caire
 Egypte
 Tél. : (+20 2) 526 6180 Ext. 7519
 Fax : (+20 2) 525 6454
 Mél. : georgekondos@gawab.com
 georges_kondos@hotmail.com

Dr. Atwa Hussein Atwa
 Senior Official Expert
 Egyptian Environmental Agency (EEA)
 Abon Atwa - El E. Shreeny Street
 30 Misr Helwan Agriculture Road
 Maadi
 Le Caire
 Egypte
 Tél. : (+20 2) 525 6450/525 6454
 Fax : (+20 2) 525 6454

Eng. Moheeb Abdl-Sattar Ebrahim
 General Director of Systems
 Programs and Operation
 Information and Computer Center (EEAA)
 Egyptian Environmental Affairs Agency
 (EEA)
 30 Misr Helwan El-Zyrea Road
 Maadi
 P.O. Box 11728
 Le Caire
 Egypte
 Tél. : (+20 2) 525 6452/010 116 8154 (mob.)
 Fax : (+20 2) 525 6490
 Mél. : moheeb_sattar@eeaa.gov.eg

Gabon

S.E. Madame Georgette Koko
 Premier Vice-Premier Ministre
 Ministère de l'environnement et de la
 recherche scientifique
 Libreville
 Gabon

M. Michel Mbomoh Upiangu
 Secrétaire général
 Ministère de l'environnement
 P.O. Box 3903
 Libreville
 Gabon
 Tél. : (+241) 772 980
 Fax : (+241) 772 982

M. Jean Pierre Mintsam Mi Ndong
 Secrétaire général
 Ministère de la prévention et de la gestion des
 calamités naturelles
 Libreville
 Gabon
 Tél. : (+241) 732 023
 Fax : (+241) 241 102
 Mél. : mintsamindongjeanpierre@yahoo.fr

Mme Nicole Okoumba Bouwdjang
 Conseillère ministérielle
 Ministère de la prévention et de la gestion des
 catastrophes naturelles
 Libreville
 Gabon
 Tél. : (+241) 732 023/3035
 Fax : (+241) 731 629

M. Rodrigue Abourou
 Directeur
 Expert ministériel
 Ministère de l'environnement
 P.O. Box 3903
 Libreville
 Gabon
 Tél. : (+241) 722 700
 Fax : (+241) 772 982
 Mél. : abourou_rodrigue@yahoo.fr

Mme Praxede Marthe Mapangou
Chargée d'études
Ministère de l'environnement
P.O. Box 3903
Libreville
Gabon
Tél. : (+241) 722 980
Fax : (+241) 772 982

Gambie

Mr. Saikou Bye Momodou Njai
Research and Development Manager
National Environment Agency
5 Fitzgerald Street
Banjul
Gambie
Tél. : (+220) 422 4467/422 4746
Fax : (+220) 422 9701
Mél. : sbmnjai@yahoo.com
nea@gamtel.gm

Ghana

Mr. Alhaji Sulemana Yirimea
Deputy National Coordinator
National Disaster Management Organisation
(NADMO)
P.O. Box CT 3994, Cantonments
Accra
Ghana
Tél. : (+233 21) 785 372
Fax : (+233 21) 781 941
Mél. : nadmo@africaonline.com.gh

Mr. James Owusu Amoah
Deputy National Co-ordinator (Administration)
National Disaster Management Organization
(NADMO)
Accra
Ghana
Tél. : (+233 21) 785 374
Fax : (+233 21) 772 926
Mél. : nadmo@africaonline.com.gh

Mr. Samuel Dzigbordi Ernest Anku
Environmental Protection Agency
P.O. Box M326
Accra
Ghana
Tél. : (+233 21) 667 524/664 697
Fax : (+233 21) 662 690
Mél. : sanku@epaghana.org

Mr. Yakubu Abdulai
Consulate General of Ghana in the Republic
of Congo
BP 15015
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 690 648

Guinée

Mme Kadiatou N'Diaye
Secrétaire générale
Ministère de l'environnement
BP 761
Conakry
Guinée
Tél. : (+224) 6034 2076/6023 1302
Mél. : kadienye@yahoo.fr

Guinée-Bissau

M. Laurentino Da Cunha
Directeur
Service de l'environnement urbain
BP 399
Bissau
Guinée-Bissau
Tél. : (+245) 722 5644/662 2279
Fax : (+245) 201 753

Jamahiriya arabe libyenne

H.E. Dr. Abdul-Hakim Rajab Elwaer
Secretary of the People's Committee and
President of AMCEN
Environment General Authority (EGA)
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tél. : (+218 21) 487 0266
Fax : (+218 21) 487 0266
Mél. : mshamouda@yahoo.com
egainfo@environment.org.ly

Dr. Mohamoud S. Hamouda
Technical Advisor
Environment General Authority (EGA)
P.O. Box 17390
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tél. : (+218 21) 487 0266/218 913 75 9344
(cel.)
Fax : (+218 21) 70 247
Mél. : mshamouda@yahoo.com

Kenya

H.E. Mr. Kivutha Kibwana
Minister
Ministry of Environment and Natural
Resources
P.O. Box 30126
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 273 0808-09/271 6103
Fax : (+254 20) 272 0257
Mél. : environmentminister@yahoo.com

Mr. Ali Mohamed
National Environment Management Authority
P.O. Box 67839
00200 Nairobi
Tél. : (+254 20) 273 3738/35/42
Fax : (+254 20) 273 3725
Mél. : ali@nepadkenya.org
biofish@africaonline.co.ke

Mr. Avignon Muusya Mwinzi
Acting Director General
National Environment Management Authority
P.O. Box 67839
00200 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 605 522/3/6
Fax : (+254 20) 608 997
Mél. : amwinzi@nema.go.ke

Mr. Anthony Safari Gona
Second Secretary
Ambassade de la République du Kenya en
République démocratique du Congo
P.O. Box 30551
Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél. : (+243) 81 700 8206
Mél. : safari_anthony@yahoo.com.au

Lesotho

Mr. J.T. Metsing
Principal Secretary
Department of Environment
Ministry of Tourism, Environment and
Culture
P.O. Box 52
100 Maseru
Lesotho
Tél. : (+266) 2231 3034
Fax : (+266) 2231 1139/2231 0194

Mrs. Nthabiseng Majara
Principal Environment Officer
Department of Environment
Ministry of Tourism, Environment and
Culture
P.O. Box 52
100 Maseru
Lesotho
Tél. : (+266) 2231 3034
Fax : (+266) 2231 1139/2231 0194
Mél. : psm@tourism.gov.ls

Madagascar

S.E. M Charles Sylvain Rabotoarison
Ministre
Ministère de l'environnement, des eaux et
forêts
BP 3948
Antananarivo 101
Madagascar
Tél. : (+261 20) 224 0908/226 4588
Fax : (+261 20) 223 0488/224 1919
Mél. : minenv@wanadoo.mg
foretmin@wanadoo.mg

Mme Randriamampianina Vololoniaina
Coordinatrice générale de projets
Ministère de l'environnement, des eaux et
forêts
Antananarivo 101
Madagascar
Tél. : (+261 20) 226 4586
Fax : (+261 20) 223 0488
Mél. : minenv@wanadoo.mg

Malawi

Hon. Henry Chimunthu Banda
Minister
Ministry of Natural Resources, Energy, Mines
and Environment
Private Bag 350
Lilongwe
Malawi
Tél. : (+265 1) 789 453
Fax : (+265 1) 788 135
Mél. : hcbanda@mw.net

Mr. Sailes D.J. Gulule
Environmental Affairs Department
P.O. Box 328
Kasungu
Malawi
Tél. : (+265 1) 088 95 023 (Mob.)
Fax : (+265 1) 773 379
Mél. : gulules@yahoo.com

Mr. Aloysius Mphatso Kamperewera
Environmental Affairs Department
Private Bag 394
Kasungu
Malawi
Tél. : (+265 1) 771 111
Fax : (+265 1) 773 379
Mél. : aloysius@sdpn.org.mw

Mr. Assan Lipande
Mines Natural Resources and Environment
Department
P.O. Box 62
Ntcheu
Mlangewi
Malawi
Tél. : (+265 1) 771 111
Fax : (+265 1) 773 379
Mél. : c/o aloysius@sdpn.org.mw

Mali

S.E. M. Nancoman Keita
Ministre
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
BP 1634
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 229 5172/229 5168
Fax : (+223) 229 5169-70
Mél. : me2003@afribone.net.ml

M. Maïga Alassane Boncana
Conseiller technique
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
BP 1634
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 228 5165/685 3420
Fax : (+223) 228 5165
Mél. : albonmaïga@yahoo.fr

M. Amadou Maïga
Point focal de la CMAE
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 231 074/617 8423
Mél. : adoumaïga@yahoo.fr

M. Felix Dakouo
Directeur national de la conservation de la
nature
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
BP 275
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 223 3695
Fax : (+223) 223 3696
Mél. : conservationnature@datach.net.ml

M. Mamadou Gakou
Directeur environnement STP
Ministère de l'environnement et de
l'assainissement
BP 2537
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 223 5867
Fax : (+223) 223 5867
Mél. : stp@timbagga.com.ml

Aïda M'Bo Demebele
Conseiller au programme
BP 120
Bamako
Mali
Tél. : (+223) 222 0181/ 222 3694
Fax : (+223) 222 6298
Mél. : aïda.demebele@undp.org

Maroc

M. Mohammed Ameer
Secrétaire général
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'eau et de l'environnement
4, place Abou Bakr Essedik
Avenue Fal Ould Oumeir Agdal
Rabat
Maroc
Tél. : (+212 37) 681 635/(+212) 61 925 473
Fax : (+212 37) 772 640

M. El Mahdi Mechbal
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'eau et de l'environnement
4, place Abou Bakr Essedik
Avenue Fal Ould Oumeir Agdal
Rabat
Maroc
Tél. : (+212 37) 681 635/(+212) 61 925 473
Fax : (+212 37) 772 640

M. Rachid Firadi
Chef du Service de la coopération
multilatérale
Direction du partenariat, de la communication
et de la coopération
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'eau et de l'environnement
4, place Abou Bakr Essedik
Avenue Fal Ould Oumeir Agdal
Rabat
Maroc
Tél. : (+212 37) 681 635/(+212) 61 925 473
Fax : (+212 37) 772 640
Mél. : firadi@minenv.gov.ma
foradorachid@yahoo.fr
dcop@minenv.gov.ma

Mozambique

Mr. Sandro Jorge
 Lawyer
 Legal Department
 Ministry for the Co-ordination of
 Environmental Affairs
 P.O. Box 2020
 Maputo
 Mozambique
 Tél. : (+258 21) 466 971
 Fax : (+258 21) 466 971
 Mél. : sandro.jorge@micoa.gov.mz

Namibie

Nghitila Teofilus
 Director
 Directorate of Environmental Affairs
 2 Private Bag 13306
 Windhoek
 Namibie
 Tél. : (+264 61) 249 015
 Fax : (+264 61) 240 339
 Mél. : nghitila@dea.met.gov.na

Nigéria

Hon. Mrs. Helen Esuene
 Minister
 Federal Ministry of Environment
 PMB 468 Garki
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234 9) 523 4119/523 4014
 Fax : (+234 9) 523 4119/523 4014

Mr. A. Sam Akpabio
 Assistant Director and Desk Officer
 Multilateral Environmental Programmes
 Federal Ministry of Environment
 PMB 468 Garki
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234 9) 523 4119/523 4014
 Fax : (+234 9) 523 4119/523 4014
 Mél. : samakpabio2002@yahoo.com

Dr. Olusegun Edward Ojo
 Assistant Director
 National Emergency Management Agency
 (NEMA)
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234 9) 413 1953/413 7290
 Fax : (+234 9) 413 7640
 Mél. : olusegunfunmiojo1991@yahoo.co.uk

Mr. Joseph Okoro
 Minister Counsellor
 Ambassade du Nigéria en République du
 Congo
 P.O. Box 790
 Brazzaville
 République du Congo
 Tél. : (+242) 623 7522

Mrs. Abiola Olanipekun
 Chief Environmental Scientist
 Department of Pollution Control
 Federal Ministry of Environment
 PMB 468
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234 9) 523 4119
 Fax : (+234 9) 523 4119

Mr. Alhassan Nuhu
 National Emergency Management Agency
 Relief and Rehabilitation Department
 Office of the President
 PMB 1232 Zaria
 Kaduna State
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234 9) 413 7290
 Fax : (+234 9) 413 7640
 Mél. : alhassannuhu@yahoo.com

Mr. Obiora N. Egbunike
 Assistant Director
 Sund Department
 Ministry of Foreign Affairs
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234) 803 285 4108

Mr. Henry Etuk
 Special Assistant (Admin.) to the Minister
 Minister's Office
 Federal Ministry of Environment
 PMB 468 Garki
 Abuja
 Nigéria
 Tél. : (+234) 80 2300 6157
 Fax : (+234) 9523 4014
 Mél. : afrigrow@yahoo.com

Ouganda

Dr. Aryamanya-Migisha, Henry
 Executive Director
 National Environment Management Authority
 (NEMA)
 NEMA House, Plot 17/19/21
 Jinja Road
 P.O. Box 22255
 Kampala
 Ouganda
 Tél. : (+256 41) 236 817/251 064-065
 Fax : (+256 41) 257 521
 Mél. : haryamanya@nemaug.org
 info@nemaug.org
 amugisha@37.com

République centrafricaine

S.E. M. Bizot
 Ministre
 Ministère des eaux et forêts, de la chasse, de la
 pêche et de l'environnement
 BP 686
 Bangui
 République centrafricaine
 Tél. : (+236) 042 353/549 197
 Fax : (+236) 615 741
 Mél. : meddes@intnet.cf

M. Jean-Claude Bomba
 Directeur général de l'environnement
 Ministère des eaux et forêts, de la chasse, de la
 pêche et de l'environnement
 BP 830
 Bangui
 République centrafricaine
 Tél. : (+236) 615 204/508 279
 Fax : (+236) 615 741/617 890
 Mél. : jcbomba@hotmail.com

République démocratique du Congo

S.E. M. Kirongozi Maliyabwana
 Ambassade de la République démocratique du
 Congo à Brazzaville
 BP 2457
 Brazzaville
 République du Congo
 Tél. : (+242) 551 1021

M. Léonard Muamba Kanda
 Point Focal du GRASP et Directeur national
 GCLME
 Environnement et conservation de la nature
 Ministère de l'environnement
 BP 243
 Kinshasa
 République démocratique du Congo
 Tél. : (+243) 81 349 1238
 Mél. : muambakanda@yahoo.fr

Mme Esther Kirongozi Naliyabwana Misai
 Ambassadeur extraordinaire et
 plénipotentiaire de la République
 démocratique du Congo
 Ministère de l'environnement
 BP 2457
 Brazzaville
 République du Congo
 Tél. : (+242) 551 1021

M. Justin Tshikudi Muepu
 Chef de Division et Point Focal Ozone/RDC
 Ministère de l'environnement, conservation de
 la nature, eaux et forêts
 Av. Papa Ileo No. 15,
 Commune de la Gombe
 Kinshasa
 République démocratique du Congo
 Tél. : (+243) 81 812 2916
 Fax : (+243) 9827 6870

M. Founukoy Ndoy
 Ambassade de la République démocratique du
 Congo à Brazzaville
 BP 2457
 Brazzaville
 République du Congo
 Tél. : (+242) 545 0793

M. Désiré Ndoy Founu Koy
 Ambassade de la République démocratique du
 Congo à Brazzaville
 BP 2457
 Brazzaville
 République du Congo
 Tél. : (+242) 545 0793
 Mél. : desindoy@yahoo.fr

République-Unie de Tanzanie

Hon. Prof. Mark J. Mwandosya
 Minister of State (Environment)
 Vice President's Office
 P.O. Box 5380
 Dar es-Salaam
 République-Unie de Tanzanie
 Tél. : (+255 22) 212 8771
 Fax : (+255 22) 211 3856
 Mél. : mjmwandosya@yahoo.com

Mr. Joseph Qamara
 Senior Environment Officer
 Vice President' Office
 P.O. Box 5380
 Dar es-Salaam
 République-Unie de Tanzanie
 Tél. : (+255 22) 212 8771
 Fax : (+255 22) 211 3856
 Mél. : josephqamara@hotmail.com

Mr. George R. Kafumu
Senior Environment Officer
Vice President's Office
P.O. Box 5380
Dar es-Salaam
République-Unie de Tanzanie
Tél. : (+255 22) 211 8416
Fax : (+255 22) 212 5297
Mél. : grkafumu@hotmail.com
grkafumu@yahoo.com

Mr. Eustace Lubuva
Analyst
President' Office
P.O. Box 1288
Dar es-Salaam
République-Unie de Tanzanie
Tél. : (+255) 744 000 041
Fax : (+255 22) 266 7914
Mél. : kinala25@hotmail.com

Mr. Patrick Ndaki
Environmental Education Officer
Vice President's Office
P.O. Box 5380
Dar es Salaam
République-Unie de Tanzanie
Tél. : (+255 22) 211 8416
Fax : (+255 22) 212 5297
Mél. : patrick_ndaki@yahoo.co.uk

Mr. Samwel Shelukindo
Premier Secrétaire
Ambassade de la République-Unie de
Tanzanie en République démocratique du
Congo
Kinshasa
République démocratique du Congo
Mél. : samshelu@hotmail.com

Rwanda

H.E. Mr. Christophe Bazivamo
Minister
Ministry of Lands, Environment, Forestry,
Water and Mines
P.O. Box 3502
Kigali
Rwanda
Tél. : (+250) 582 631/517 565
Fax : (+250) 583 685
Mél. : cbazivamo@gov.rw
romugo@minitere.gov.rw
habinef@yahoo.com

Dr. Rose Mukankomeje
Director General
Rwanda Environment Management Authority
(REMA)
BP 466
Kigali
Rwanda
Tél. : (+250) 582 631/517 565
Fax : (+250) 583 685

Sénégal

S.E. M. Thierno Lo
Ministre
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
7ème étage
Bâtiment Administratif
BP 4055/6557
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 889 0234/822 3849/821 6211
Fax : (+22 1) 822 2180/822 6212
Mél. : mepn.de@sentoo.sn
denv@telecomplus.sn

M. Papa Diop
Deuxième conseiller
Représentant permanent du Sénégal auprès du
PNUE
P.O. Box 2581
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 1) 613 835/611 376
Fax : (+251 1) 610 020

Mme Fatimata Dia Toure
Directeur de l'environnement et des
établissements classés
Ministère de l'environnement et de la
protection de la nature
DEEC 106
Rue carnot
BP 6557
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 822 6211/821 0725
Fax : (+221) 822 6212/822 2180
Mél. : fdtoure@sentoo.sn

Somalie

H.E. Mr. Mohamed Osman Maye
Minister
Ministry of Environment and Disaster
Management
c/o UNDP Baidoa, Somalia
Nairobi
Kenya
Tél. : (+254) 722 746 841
Fax : (+252 1) 528 838
Mél. : banadirlinks114@hotmail.com
banadirlinks114@yahoo.co.uk

Dr. Mohamed Sidow Hassan
 Ministry of Environment and Disaster
 Management
 P.O. Box 86665
 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254) 722 775 358
 Fax : (+254 41) 222 9707
 Mél. : banadirlinks114@yahoo.com

Soudan

H.E. Mrs. Theresa Siricio Iro
 Minister of State
 Ministry of Environment and Physical
 Development
 P.O. Box 13226
 Khartoum
 Soudan
 Tél. : (+249 183) 784 279/781 479
 Fax : (+249 183) 787 617/471 437
 Mél. : twani777@yahoo.com

H.E. Ms. Agnes Lukudu
 Ambassadeur
 Ambassade du Soudan en République
 démocratique du Congo
 Kinshasa
 République démocratique du Congo
 Tél. : (+243) 999 970 123
 Fax : (+249 183) 787 617

Dr. Saad Eldin Ibrahim Mohammed
 Secretary General
 Higher Council of Environment and Natural
 Resources (HCENR)
 P.O. Box 10488
 Khartoum
 Soudan
 Tél. : (+249 183) 784 279
 Fax : (+249 183) 787 617
 Mél. : hcenr@sudanmail.net

Dr. Abdel Ghani Abdel Galil Hassan
 Director
 Environment Department
 Ministry of Industry
 Khartoum
 Soudan
 Tél. : (+249 183) 799 362
 Fax : (+249 183) 761 468
 Mél. : sudanozone@yahoo.com
 abdelghanihassan@hotmail.com

Mr. Osman Mohammed El Faki
 Conseiller
 Ambassade du Soudan en République
 démocratique du Congo
 Kinshasa
 République démocratique du Congo
 Tél. : (+249) 912 348 571
 Mél. : osmanmelfaki@hotmail.com

Mr. Khalid Hassan Elnaiem
 Higher Council of Environment
 Khartoum
 Soudan
 Tél. : (+249 9) 239 3249
 Mél. : khhdhas@yahoo.co.uk

Swaziland

Hon. Thandie Shongwe
 Minister
 Ministry of Environment and
 Communications
 P.O. Box 2652
 Mbabane
 Swaziland
 Tél. : (+268) 404 6420-23
 Fax : (+268) 404 6438/404 1719
 Mél. : sea@realnet.co.sz
 mintour@realnet.co.sz

Mr. Jameson D. Vilakati
 Director of Environment
 Swaziland Environment Authority
 Ministry of Tourism, Environment and
 Communications
 P.O. Box 2652
 Mbabane
 Swaziland
 Tél. : (+268) 404 6245/9 Ext. 154 or 41719
 Fax : (+268) 404 6438/44330
 Mél. : sea@realnet.co.sz

Tchad

M. Moctar Diphane
 Ministère de l'environnement et de l'eau
 BP 3072
 N'Djamena
 Tchad
 Tél. : (+235) 631 6420/995 0683
 Fax : (+235) 523 839

Togo

M. Bougonou K. Djeri-Alassani
 Juriste spécialisé en gestion des ressources
 naturelles et de l'environnement
 Directeur de l'environnement
 Ministère de l'environnement et des
 ressources forestières
 BP 12877
 Lomé
 Togo
 Tél. : (+228) 221 5197/221 3321/
 (cell: 918 1315)
 Fax : (+228) 221 0333/221 5197/221 4604
 Mél. : bdjeri@yahoo.fr

M. Essowo Ouro-Djeri
Directeur de cabinet
Ministère de l'environnement
BP 4825
Togo
Tél. : (+228) 221 5658
Fax : (+228) 221 0333
Mél. : ouroadamk@yahoo.fr

Tunisie

M. Naceur Bouali
Chargé d'affaires
Ambassade de Tunisie en République
démocratique du Congo
Kinshasa
République démocratique du Congo
Tél. : (+243) 081 020 779etkins
(+243) 081 020 7799
Mél. : cetkinshasa@yahoo.fr

Zambie

Hon. Kabinga Pande
Minister
Ministry of Tourism, Environment and
Natural Resources
Kwacha House
Cairo Road
P.O. Box 30575
Lusaka
Zambie
Tél. : (+260 1) 223 930/222 189
Fax : (+260 1) 223 930
Mél. : kpande@mtenr.gov.zm
psmtenr@coppernet.zm

Hon. Nedson Nzowa
Deputy Minister
Ministry of Tourism, Environment and
Natural Resources
P.O. Box 30575
Lusaka 10101
Zambie
Tél. : (+260 1) 223 901
Fax : (+260 1) 222 189

Mr. Fishani Godwin Gondwe
Acting Chief Environment
Management Officer, Environment and
Natural Resources Management Department
Ministry of Tourism, Environment and
Natural Resources
Kwacha House
Cairo Road
P.O. Box 30575
Lusaka
Zambie
Tél. : (+260 1) 223 930/222 189
Fax : (+260 1) 223 930/222 189
Mél. : figogmel@yahoo.co.uk

Mr. Rodrick Ngolo
Public Relations Officer
Human Resources and Administration
Tourism, Environment and Natural Resources
P.O. Box 30575
Lusaka 10101
Zambie
Tél. : (+260 1) 223 930
Fax : (+260 1) 222 189
Mél. : rmcngolo@yahoo.co.uk

Zimbabwe

Hon. Francis Dunstan Nhema
Minister
Ministry of Environment and Tourism
11th Floor Kaguvi Building
Cnr. Fourth Street and Central Avenue
Private Bag 7753
Causeway
Harare
Zimbabwe
Tél. : (+263 4) 701 681/701 691-92
Fax : (+263 4) 702 054
Mél. : fnhema@ecoweb.co.zw

Mr. Phillip C. Manyaza
Chief Natural Resources Officer
Ministry of Environment and Tourism
11th Floor Kaguvi Building
Private Bag 7753, Causeway
Harare
Zimbabwe
Tél. : (+263 4) 701 681/701 691-92
Fax : (+263 4) 705 252
Mél. : zpn143@mweb.co.zw

Mr. Simbarashe Buzuzi
Ministry of Environment and Tourism
P.O. Box 7753
Harare
Zimbabwe
Tél. : (+263 4) 707 7091
Mél. : s.buzuzi@yahoo.com

Organisations des Nations Unies

Commission économique pour l'Afrique de l'ONU

Ms. Isatou Gaye
Environmental Affairs Officer
Sustainable Development Division
Economic Commission for Africa
P.O. Box 3005
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 115) 443 089
Fax : (+251 115) 514 416
Mél. : igaye@uneca.org

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Mr. Hama Arba Diallo
Executive Secretary
United Nations Convention to Combat
Desertification
Martin-Luther-King Strasses 8
Haus Carstanjen
P.O. Box 260129
53175 Bonn
Allemagne
Tél. : (+49 228) 815 2800
Fax : (+49 228) 815 2899
Mél. : secretariat@unccd.int
hdiallo@unccd.int

Ms. Bettina Horstmann
Coordinator, Africa Unit
United Nations Convention to Combat
Desertification
Martin-Luther-King Strasses 8
Haus Carstanjen
P.O. Box 260129
53175 Bonn
Allemagne
Tél. : (+49 228) 815 2816
Fax : (+49 228) 815 2899
Mél. : bhorstmann@unccd.int

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) - Congo

Mr. Richard Dackam-Ngatchou
United Nations Population Fund - Congo
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 521 6700
Mél. : dackam@unfpa.org

Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Dr. Michel Kouda
Programme Manager for West and Central
Africa
Global Mechanism of the United Nations
Convention to Combat Desertification
c/o International Fund for Agricultural
Development
Via del Serafico 107
00142 Rome
Italie
Tél. : (+39 06) 5459 2118
Fax : (+39 06) 5459 2135
Mél. : m.kouda@ifad.org

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Mr. Shafqat Kakakhel
Deputy Executive and Officer-in-Charge
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4020-22
Fax : (+254 20) 762 3928
Mél. : shafqat.kakakhel@unep.org

Ms. Cristina Boelcke
Director
United Nations Environment Programme
Regional Cooperation Division
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 3517
Fax : (+254 20) 762 270
Mél. : cristina.boelcke@unep.org

Mr. Sekou Toure
Director
United Nations Environment Programme
Regional Office for Africa
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4284
Fax : (+254 20) 762 3928
Mél. : sekou.toure@unep.org

Mr. Peter Acquah
Senior programme Officer and AMCEN
Secretary
United Nations Environment Programme
Regional Office for Africa
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4289
Fax : (+254 20) 762 3928
Mél. : peter.acquah@unep.org

Mr. Zhijia Wang
Deputy Director
United Nations Environment Programme
Regional Cooperation Division
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 3945
Fax : (+254 20) 762 4270
Mél. : zhijia.wang@unep.org

Mr. Olivier Deleuze
United Nations Environment Programme
Global Environmental Facility
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4041-42
Fax : (+254 20) 762 4686
Mél. : olivier.deleuze@unep.org

Mr. Alain Lambert
National Coordinator Brazil and UNEP
Legal Advisor on Conservation Finance
United Nations Environment Programme
Global Environmental Facility
SCN Qd, 02, B1 A
Ed. Corporate Financial Center/sala 1101
70712-901 Brasilia DF
Brésil
Tél. : (+55 61) 3038 9234
Fax : (+55 61) 3038 9239
Mél. : alain.lambert@unep.org

Ms. Angele Luh
Information Officer
United Nations Environment Programme
Regional Office for Africa
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4292
Fax : (+254 20) 762 3828
Mél. : angele.luh@unep.org

Mr. Mohamed Sessay
Programme Officer
United Nations Environment Programme
Global Environmental Facility
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4294
Fax : (+254 20) 762 4294
Mél. : mohamed.sessay@unep.org

Mr. Charles Sebukeera
Programme Officer and Officer in Charge
Africa Region
United Nations Environment Programme
Division of Early Warning and Assessment
(DEWA)
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 3785
Fax : (+254 20) 762 4309
Mél. : charles.sebukeera@unep.org

Mr. Robert Wabunoha
Legal Officer
United Nations Environment Programme
Division of Policy and Development and Law
(DPDL)
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 5068
Fax : (+254 20) 762 3859
Mél. : robert.wabunoha@unep.org

Mr. Mohamed Abdel-Monem
Programme Officer
United Nations Environment Programme
Regional Office for Africa
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 4154
Fax : (+254 20) 762 3828
Mél. : mohamed.abdel-monem@unep.org

Ms. Valerie Rabesahala
Associate Programme Officer
United Nations Environment Programme
Division of Early Warning and Assessment
(DEWA) - Africa
P.O. Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 762 5058
Fax : (+254 20) 762 4309
Mél. : valeri.rabesahala@unep.org

Dr. Adeyemi Franck Attere
 United Nations Environment Programme
 P.O. Box 30552
 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 3887
 Mél. : franck.attere@unep.org
 fadeyemi@kenyaweb.com

Mr. Ian Redmond
 Chief Consultant, GRASP
 United Nations Environment Programme
 (UNEP/UNESCO Great Ape Survival Project)
 P.O. Box 308
 Bristol BS99 3WH
 Royaume-Uni
 Tél. : (+44) 117 924 6489/77 69 74 39 75
 Fax : (+44) 117 924 6489
 Mél. : ele@globalnet.co.uk

**Programme des Nations Unies pour
 l'environnement – Bureau d'Addis-Abéba**

Mr. Strike Mkandla
 Senior Liaison Officer and Representative to
 the African Union
 United Nations Environment Programme -
 Addis Ababa Office
 c/o UNECA
 P.O. Box 3001
 Addis Ababa
 Ethiopie
 Tél. : (+251 11) 544 5402/544 3431

Organismes spécialisés des Nations Unies

Fonds pour l'environnement mondial

Mr. Leonard Good
 Chief Executive Officer and Chairman
 Global Environmental Facility
 1818 H Street N.W.
 Washington DC 20433
 Etats-Unis d'Amérique
 Tél. : (+1 202) 473 3202
 Fax : (+1 202) 522 3240-45
 Mél. : lgood@thegef.org

M. Moctar Toure
 Team Leader
 Land and Water Resources
 Global Environmental Facility
 1818 H Street N.W.
 Washington DC 20433
 Etats-Unis d'Amérique
 Tél. : (+1 202) 473 3202
 Fax : (+1 202) 522 3240-45

Fax : (+251 11) 552 1633
 Mél. : unepoffice@unepca.org
 smkandla@unepca.org

**Programme des Nations Unies pour les
 établissements humains**

Mr. Kibe Muigai
 Human Settlement Adviser
 Urban Environment Section SCP, Urban
 Development Branch
 UN-Habitat
 P.O. Box 30030
 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 3209
 Fax : (+254 20) 762 3715
 Mél. : kibe.muigai@unhabitat.org

**Stratégie internationale des Nations Unies
 pour la réduction des catastrophes**

Mr. Martin John Owor
 Senior Regional Coordinator - Africa Region
 United Nations International Strategy for
 Disaster Reduction
 Block T, Room 328
 United Nations Complex
 Nairobi
 Kenya
 Tél. : (+254 20) 762 4568/254 722 206 997
 (mob.)
 Fax : (+254 20) 762 4726
 Mél. : martin.owor@unep.org

Mrs. Funke Oyewole
 Team Leader
 Corporate Affairs
 Global Environmental Facility
 1818 H Street N.W.
 Washington DC 20433
 Etats-Unis d'Amérique
 Tél. : (+1 202) 473 4486
 Fax : (+1 202) 522 3240-45

Mr. Sarwat Hussain
 Senior Communication Officer
 Communications and Outreach
 Global Environmental Facility
 1818 H Street N.W.
 Washington DC 20433
 Etats-Unis d'Amérique
 Tél. : (+1 202) 473 5690
 Fax : (+1 202) 522 3240-45
 Mél. : shussain@thegef.org

**Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture**

Ms. Robertine Raonimahary
Head
United Nations Educational Scientific and
Cultural Organization
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 670 5552
Mél. : r.raonimahary@unesco.org

M. Samy Mankoto
Programme Specialist, Responsible for the
Man and Biosphere Programme in Africa
Division of Ecological and Earth Sciences
Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture
Paris
France
Tél. : (+33 1) 456 68 4037
Fax : (+33 1) 456 68 5804
Mél. : s.mankoto@unesco.org

Dr. Noeline Rakotoarisoa
Programme Specialist
Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture
12, avenue Léopold Sedar Senghor
BP 3311
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 849 2323
Mél. : n.raondry@unesco.org

**Organisation des Nations Unies pour le
développement industriel (ONUDI)**

Prof. Chidi Ibe
Regional Director - GCLME
United Nations Industrial Development
Organization
1 Akosombo St.
Airport Residential
P.M.B.C.T. 324
Accra
Ghana
Tél. : (+233 21) 781 225/244 863 388 (Mob.)
Fax : (+233 21) 781 226
Mél. : c.ibe@unido.org

**Organisation météorologique mondiale
(OMM)**

Mr. Alioune Ndiaye
Regional Director for Africa
World Meteorological Organization
Geneva
Switzerland
Mél. : andiaye@wmo.int

Secrétariats des Conventions

PNUE/Secrétariat de la Convention de Bâle

Ms. Donata Rugarabamu
Senior Legal Officer
UNEP/Secretariat of the Basel Convention
15 chemin des Anémones
1219 Genève
Suisse
Tél. : (+41 22) 917 8218
Fax : (+41 22) 797 3454
Mél. : donata.rugarabamu@unep.ch

**PNUE/Secrétariat de la Convention sur la
conservation des espèces migratrices
appartenant à la faune sauvage**

Mr. Robert Hepworth
Executive Secretary
UNEP/Secretariat of the Convention on the
Conservation of Migratory Species of Wild
Animals
Hermann-Ehlers-Str. 10
53113 Bonn
Allemagne
Tél. : (+49 228) 815 2410/2402
Fax : (+49 228) 815 2449
Mél. : rhepworth@cms.int

Organisations intergouvernementales

Agence internationale pour le développement de l'information environnementale

M. Jean Pierre Bolembissa
 Directeur administratif et financier
 Agence internationale pour le développement
 de l'information environnementale
 Libreville
 Gabon
 Tél. : (+241) 07 376 560
 Mél. : jpbkolagi@yahoo.fr

Mr. Bambe Dansala
 Coordonnateur régional
 Agence internationale pour le développement
 de l'information environnementale
 BP 796
 Libreville
 Gabon
 Tél. : (+241) 0668 1865
 Mél. : bdansala@yahoo.fr
 infos@adiearc.org

Agence nationale pour la gestion de l'environnement (NEMA)

Mr. Telly Eugene Muramira
 Director - Policy, Planning and Information
 UNEP/DEWA Collaborating Centre
 Coordinator
 National Environment Management Authority
 (NEMA)
 P.O. Box 22255
 Kampala
 Ouganda
 Tél. : (+256 41) 251 064-65/772 400 625
 Fax : (+256 41) 257 521
 Mél. : tmuramira@nemaug.org

Alliance mondiale pour la nature (IUCN) – Bureau national de Tanzanie

Mr. Abdulrahman S. Issa
 Country Director
 The World Conservation Union (IUCN) -
 Tanzania Country Office
 63/1 Galu Street
 Ada Estate, Kinondoni
 P.O. Box 13513
 Dar es-Salaam
 Tanzanie
 Tél. : (+255 22) 266 9084-85/
 (cell: (+255) 744 570 234
 Fax : (+255 22) 266 9089

Alliance mondiale pour la nature (IUCN) – Bureau régional pour l'Afrique centrale

Bihini Won wa Musiti
 Regional Programme Coordinator
 The World Conservation Union (IUCN) -
 Regional Office for Central Africa
 P.O. Box 5506
 Yaounde
 Cameroun
 Tél. : (+237) 221 6497
 Fax : (+237) 221 6496

Banque africaine de développement (BAfD)

Dr. Hany Shalaby
 Principal Environmentalist
 African Development Bank
 Tunis
 Tunisie
 Tél. : (+216) 2179 6330
 Mél. : h.shalaby@afdb.org

Centre de coordination régional pour l'Afrique de la Convention de Bâle pour la formation et la technologie

Prof. Oladele Osibanjo
 Executive Director
 Basel Convention Regional Coordinating
 Centre for Africa for Training and
 Technology
 University of Ibadan
 Ibadan
 Nigéria
 Tél. : (+234) 803 301 3378
 Fax : (+234) 810 3168
 Mél. : osibanjo@baselnigeria.org

Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe

Mr. Ahmed Abdelrehim
 Regional Programme Manager
 Centre for Environment and Development
 for the Arab Region and Europe
 2 Hegaz St. CEDARE Bldg.
 P.O. Box 1057 Heliopolis Bahary
 Caire
 Egypte
 Tél. : (+20 2) 451 3921-24
 Fax : (+20 2) 451 3918
 Mél. : ahrehim@cedare.int

Ms. Mayar Sabet
Regional Programme Assistant
Centre for Environment and Development
for the Arab Region and Europe
2 Hegaz St. CEDARE Bldg.
P.O. Box 1057 Heliopolis Bahary
Caire
Egypte
Tél. : (+20 2) 451 3921-24
Fax : (+20 2) 451 3918
Mél. : msabet@cedare.int

Commission de l'océan Indien

Dr. John L. Roberts
Adviser on Sustainable Development
Indian Ocean Commission
Secretariat General
Sir Guy Forget Avenue, Q4
P.O. Box 7 Quatre Barnes
Maurice
Tél. : (+230) 425 1652/9564
Fax : (+230) 425 2709
Mél. : jlrobertsy@coi.intnet.mu

Commission de l'Union africaine

Ms. Rosebud Kurwijila
Commissioner for Rural Economy and
Agriculture
Commission of the African Union
P.O. Box 3243
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 11) 551 7700
Fax : (+251 11) 525 835/551 7844

Dr. Babadagaba Ahmadu
Director
Department of Rural Economy and
Agriculture
Commission of the African Union
P.O. Box 3243
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 11) 551 7700/525 835
Fax : (+251 11) 551 7844

Mr. Foday Bojang
Head, Division for Environment and Natural
Resources/Rural Economy and Agriculture
Commission of the African Union
P.O. Box 3243
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 11) 551 7700
Fax : (+251 11) 525 835
Mél. : fodaybojang@africa-union.org

Mr. Frank Raymond Mchari
Special Assistant
Commission of the African Union
P.O. Box 3243
Addis Ababa
Ethiopie
Tél. : (+251 11) 551 7700
Fax : (+251 11) 525 835

Commission des forêts d'Afrique centrale

Prof. Jonas Nagahuedi Mbongu Sodi
Executive Secretary
Central African Forests Commission
P.O. Box 20818
Yaounde
Cameroun
Tél. : (+237) 221 3511/932 9421 (Cel:)
Fax : (+237) 221 3512
Mél. : comifac2005@yahoo.fr
se.comifac@iccnet.cm

Communauté du développement de l'Afrique australe

Ms. Dorothy Nyamhanza
Food Agriculture and Natural Resources
Southern African Development Community
Private Bag 0095
Gaborone
Botswana
Tél. : (+267) 395 1863
Mél. : dnyamhanza@sadc.int

Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale

Dr. Joël Beassem
Coordonnateur PRSA et environnement
Economic Community of Central African
States
CP 2112
Libreville
Gabon
Fax : (+241) 444 732
Mél. : ceeac.orgsr@inet.ga

M. Charles Elie Mbonguy-Doumambila
Coordonnateur pour l'environnement et les
ressources naturelles
Economic Community of Central African
States
CP 2112
Libreville
Gabon
Fax : (+241) 444 732
Mél. : ceeac.orgsr@inet.ga

Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

M. Jean Nkuete
Centrale Direction de l'agriculture, du sécurité alimentaire et de l'environnement
Economic and Monetary Community of Central Africa
Bangui
République centrafricaine
Tél. : (+236) 612 135
Fax : (+236) 612 135

Mr. Isaias Angue Obama
Directeur
Direction de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement
Economic and Monetary Community of Central Africa
BP 969
Bangui République centrafricaine
Tél. : (+236) 611 885/500 867 (cel.)
Fax : (+236) 612 135
Mél. : isaiaasangue@yahoo.fr

M. Lamine Moumadou
Economic and Monetary Community of Central Africa
BP 969
Bangui
République centrafricaine
Fax : (+236) 612 135

M. Placide Alfred Iloki
Economic and Monetary Community of Central Africa
BP 969
Bangui
République centrafricaine
Fax : (+236) 612 135
Mél. : aplacide@hotmail.com

Conseil des ministres africains chargés de l'eau

Mr. Henry K. Ntale
Chairperson of AMCOW Technical Advisory Committee
African Ministers' Council on Water
Kampala
Ouganda
Tél. : (+256 71) 257 0832
Fax : (+256 71) 346 384
Mél. : hntale@amcow.org

Mr. Reginald M. Tekateka
Specialist Advisor International Relations
Water Affairs and Forestry
Department of Water Affairs and Forestry
African Ministers' Council on Water
Pretoria 0001
Afrique du Sud
Tél. : (+27 12) 336 8741
Fax : (+27 12) 336 7988
Mél. : tekatekar@dwaf.gov.za

Observatoire du Sahara et du Sahel

Dr. Youba Sokona
Executive Secretary
Sahara and Sahel Observatory
Boulevard du Leader Yaser Arafat
BP 31
Tunis 1080
Tunisie
Tél. : (+216) 71 206 633
Fax : (+216) 71 206 636
Mél. : boc@oss.org.tn
youbasokona@oss.org.tu

Mr. Taoufiq Bennouna
Conseiller Scientifique et Technique
Coordinateur du Programme Environnement
Sahara and Sahel Observatory
Boulevard du Leader Yaser Arafat
BP 31
Tunis 1080
Tunisie
Tél. : (+216) 71 206 633
Fax : (+216) 71 206 636
Mél. : taoufiq.bennouna@oss.org.tn

Organisation internationale pour la protection civile

M. Abdoulaye Ndiaye
Directeur de la protection civile du Sénégal et
Président en exercice de l'Assemblée générale de l'Organisation internationale pour la protection civile
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 821 0448 (Dakar)/
(+41 22) 879 6969 (Geneva)
Mél. : dpcsen@hotmail.com

Secrétariat du NEPAD

Dr. Ramileku Rakiatu Cole
Sustainable Land Specialist
NEPAD Secretariat
Afrique du Sud
Tél. : (+27 11) 313 3153
Fax : (+27 11) 313 3778
Mél. : remilekuc@nepad.org

Ms. Estherine Lisinge-Fotabong
Advisor - Environment
NEPAD Secretariat
Afrique du Sud
Tél. : (+27 11) 313 3762
Fax : (+27 11) 313 3778
Mél. : estherinef@nepad.org

**Secrétariat intérimaire du NEPAD –
Composante environnementale**

Mr. David Samuel Njiki Njiki
Executive Secretary
Interim secretariat of NEPAD environment
component
BP 813
Dakar
Sénégal
Tél. : (+221) 842 7311/576 9507
Fax : (+221) 842 7311
Mél. : njikinjiki@yahoo.com

Organisations on gouvernementales

Amboseli Trust for Elephants

Dr. Harvey Croze
Amboseli Elephant Research Project
Amboseli Trust for Elephants
00509 Langata, Nairobi
Kenya
Tél. : (+254 20) 891 191
Fax : (+254 20) 891 191
Mél. : hcroze@aerp.org

**Appui international pour le développement
durable**

Mme Hilly Anne Fumey van Baggum
Présidente
Appui international pour le développement
durable
BP 8058
Brazzaville
République du Congo
Tél. : (+242) 551 0247
Fax : (+242) 813 429
Mél. : ai2d1@yahoo.fr

M. Claude Thureau
Appui international pour le développement
durable
Odcurne
Luxembourg
Tél. : (+) 570 9782
Mél. : claude-thureau@yahoo.fr

Union du Maghreb arabe

M. Abdesslem Kallala
Conseiller chargé de la sécurité alimentaire et
de l'environnement
Arab Maghreb Union
14 Rue Azlagh
Rabat
Maroc
Tél. : (+212 37) 671 285
Fax : (+212 37) 671 253
Mél. : sg.uma@maghrebarabe.org
uma@mtds.com
kallala2000@yahoo.fr

Ecological Youth of Angola

Mr. Constantino Mendes
Ecological Youth of Angola
P.O. Box 542
Luanda
Angola
Tél. : (+244 2) 355 715/923 32 6476 Mob.
Fax : (+244 2) 223 38919
Mél. : jea@netangola.com

**Réseau pour l'environnement et le
développement durable en Afrique**

Prof. Pascal Valentine Houenou
Coordinator
Réseau pour l'Environnement et le
développement durable en Afrique
24 BP 94
24 Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél. : (+225) 2020 5419/4088
Fax : (+225) 2020 5922
Mél. : nesda@afdb.org

WWF International

Dr. Samuel Kanyamibwa
Deputy Director, Africa and Madagascar
Programme
WWF International
Avenue du Mont Blanc
1196 Gland
Suisse
Tél. : (+41 22) 364 9111/4122 364 9267(D)
Fax : (+41 22) 364 4238
Mél. : skanyamibwa@wwfint.org